Département de la corrèze

commune de Saint-Pardoux l'Ortigier

# ENQUETE PUBLIQUE

relative au

**projet présenté par la société ENGIE PV ETANG BERTRAND**
**pour la création d'une centrale solaire au sol**
sur des terrains situés au lieu-dit la malignie
**sur la commune de Saint-Pardoux l'Ortigier**

## *RAPPORT,AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR*

Préfecture de la Corrèze
01 FEV. 2019
Courrier

enquête publique du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019

Mr Robert Vayne ,commissaire enquêteur

# *SOMMAIRE*


## première partie: Rapport du Commissaire Enquêteur

### I – le projet

1- le site d'implantation

1-1 l'état initial du site page 4

1-2 les enjeux du site naturel page 4

1-3 situation du site au regard de l'urbanisme pages 4 et 5

1-4 situation patrimoniale des parcelles page 5

2- les caractéristiques principales du projet pages 5 et 6

3- les acteurs du projet page 6

### II – l'enquête publique

1- l'objet de l'enquête et son cadre juridique page 7

2- la composition du dossier soumis au public page 7 et 8

3- organismes et services consultés page 8

4 - information du public avant le lancement de l'enquête page 8

5- l'organisation de l'enquête

5-1 l'arrêté préfectoral du 09/11/2018 page 8

5-2 réunion préparatoire-visite du site page 9

5-3 information du public et publicité de l'enquête page 9

6- déroulement de l'enquête

6-1 les permanences du commissaire enquêteur page 9 et 10

6-2 rencontre avec le Maire page 10

7- procès -verbal de synthèse des observations du public page 11

8 – Mémoire en réponse de la Société ENGIE PV ETANG BERTRAND page 11

**deuxième partie : avis et conclusions du commissaire enquêteur**

**I - analyse du projet et de s observations** pages 12 à 17

**II – conclusions** pages 18 et 19

**troisième partie : documents annexés**

**I – pièces jointes** page 20

1- décision du Tribunal Administratif désignant le commissaire enquêteur

2 - arrêté du Préfet ordonnant l'enquête

3- registre d'enquête

4 - lettre de transmission du PV de synthèse des observations du public

5 - PV de synthèse des observations du public

6 - memoire en réponse de la société ENGIE PV ETANG BERTRAND

## II – annexes

page 21

annexe 1 :plan de situation

annexe 2 : localisation du site

annexe 3 : végétation sur l'aire du site

annexe 4 : intégration paysagère du projet

annexe 5 : certificat d'affichage

annexe 6 : avis d'enquête « la Montagne »

annexe 7 : avis d'enquête « la Vie Corrézienne »

annexe 8 : reportage sur les énergies renouvelables « la Montagne »

annexe 9 : lettre Préfet du 11/01/2019

annexe10: attestation de remise du registre et du dossier d'enquête

annexe 11 : tableau récapitulatif des impacts du projet

Préfecture de la Corrèze
01 FEV. 2019
Courrier

# première partie : Rapport du Commissaire Enquêteur

## I – Le projet de centrale photovoltaïque au sol présenté par la société ENGIE PV ETANG BERTRAND sur la commune de Saint-Pardoux l'ortigier

1 - Le site d'implantation

1-1- L'état initial du site

Le site est localisé au lieu dit « la Malignie », au nord du bourg ,à proximité de l'autoroute A20 . Il est bordé par la RD 7 le long de laquelle sont implantées une dizaine de maisons qui ont une vue directe sur le site (cf annexes 1 et 2 ).

Le site ,d'une surface de 35 ha ,est situé sur une hauteur . Il est dominé par des végétations prairiales naturelle et artificielle sur 19 ha ,soit 54 % des formations végétales présentes ; les cultures et les boisements représentent respectivement 21 % et 12 % des formations présentes ( cf annexe 3 ) .

Deux grandes entités paysagères se dégagent :
.des milieux fermés composés de boisements de diverses essences, au Sud et à l'Est
.des milieux ouverts composés de prairies et de cultures,au centre au Sud et au nord .

Un ruisseau s'écoule dans la partie Est dans une zone humide

1-2 – Les enjeux du site initial

Le site initial se caractérise essentiellement par :

- des **enjeux forts** liés
. à la présence du ruisseau et des milieux humides associés qu'il convient de préserver
. au paysage en raison de la proximité des habitations avec une forte visibilité ,des vues directes sur le site depuis la RD 7 et des vues depuis quelques hameaux voisins

- des **enjeux modérés** liés
. à la flore et à la faune dont il conviendra de limiter la dégradation des habitats
. à la trame verte et bleue dont il faudra préserver les fonctionnalités écologiques et les flux d'espèces

-une vocation agricole dominante et la présence de parcelles sylvicoles

1-3 La situation du site au regard de l'urbanisme

- La commune de Saint-Pardoux l'Ortigier s'est dotée d'un PLU approuvé le 26/07/2010 .
Les parcelles concernées sont classées en zone 1AUX :zone destinée à être urbanisée de façon organisée pour accueillir des activités à court et moyen terme ,dans laquelle une centrale photovoltaïque est admise au titre des installations et équipements liés au réseau public

Le projet de PLU a fait l'objet d'une enquête publique du 2/03/2010 au 2/04/2010 . Dans ses conclusions le commissaire enquêteur relève que « mises à part des demandes de modifications partielles concernant des intérêts privés ,il ne s'est présenté aucune opposition du public au sujet de l'important projet de zone intercommunale d'activités logistiques de l'Étang Bertrand »

- Le Préfet de la Corrèze , par arrêté du 16/10/2010,a déclaré d'utilité publique les travaux et acquisitions immobilières nécessaires à la réalisation de la zone d'activités de l'Étang Bertrand

Le projet de DUP a fait l'objet d'une enquête publique du 22/03/2010 au 23/04/2010 à l'initiative du Président de la communauté de communes des 3A ,alors compétente en matière économique .
La logistique était la vocation affirmée d'un projet qui s'inscrivait dans une démarche HQE (haute qualité environnementale ) .

Parmi les observations du public il paraît intéressant de noter celles relatives :
. aux nuisances de bruit générées par le trafic et la nécessité de réaliser des plantations adultes et des coupe bruit
. aux nuisances visuelles
. aux risques de changer l'aspect du secteur (grands bâtiments ,bruit ) entraînant une dévalorisation du patrimoine privé
. à la nécessité de respecter les engagements (plantations ,protection du ruisseau et des zones humides )
. à la perte de 15 ha de surface agricole

1-4 La situation patrimoniale des parcelles concernées

Ces parcelles appartiennent à 6 propriétaires et sont exploitées par 3 agriculteurs .
Elles ont fait l'objet ,par intermédiaire de la SAFER, de promesses de vente au bénéfice de la CABB (communauté d'agglomération du bassin de Brive) devenue compétente en matière économique .

2 – Les caractéristiques principales du projet de centrale photovoltaïque au sol de l'Étang Bertrand

Le projet sera implanté sur une emprise maîtrisée de 35 ha dont 26,3 ha seront clôturés et équipés de panneaux photovoltaïques .
Le projet sera découpé en 2 blocs ,l'un de 18,9 ha et l'autre de 7,4 ha ,séparés par un corridor écologique (cf annexe 4 ) .
La puissance de Crète sera de 24,9 MW avec une production annuelle de 29.512.000 kwh par an et 83000 modules photovoltaïques
Les panneaux, inclinés à 18° vers le sud ,seront installés sur des structures fixes ,de 3,4m de hauteur maximum fondées sur des pieux battus dans le sol qui supporteront chacune 6 rangées de modules solaires .

La centrale sera équipée par
-7 postes de conversion
-1 poste de livraison
-1 poste de stockage
-une citerne incendie
-des pistes
-une clôture et des dispositifs de surveillance

Les postes de conversion, bâtiments de 13 m de long ,3m de large et 3,80m de hauteur, abritent les onduleurs et les transformateurs .
Les onduleurs ont pour rôle de transformer le courant continu produit par les modules photovoltaïques en courant alternatif ,qui est ensuite transformé en moyenne tension puis acheminé vers le poste de livraison .

Le poste de livraison ,de mêmes dimensions que les postes de conversion , sert d'interface entre le réseau électrique provenant des panneaux solaires et celui d'évacuation vers le réseau électrique ERDF
Le raccordement au poste ENEDIS de Naves ,situé à 16 km , se fera par câbles enterrés à partir du poste de livraison .

Le bâtiment de stockage ,de mêmes dimensions que les précédents , permettra de stocker les pièces détachées nécessaires pour les dépannages rapides de la centrale

Les parcelles concernées par le projet seront louées par la CABB à la société ENGIE PV ETANG BERTRAND

La durée d'exploitation de la centrale est de 40 ans .Au delà ,soit une remise en état du site conforme à sa condition d'origine sera réalisée, soit le bail sera reconduit afin de poursuivre l'exploitation de la centrale .
Au terme de l'exploitation les panneaux photovoltaïques seront recyclés .

3 – Les acteurs du projet

La société ENGIE PV ETANG BERTAND ,filiale de la société ENGIE GREEN , est le maître d'ouvrage
La société LA COMPAGNIE DU VENT ,à l'origine du projet de Saint- Pardoux l'Ortigier , a conclu un accord de fusion avec ENGIE GREEN

Le bureau d'études ETEN Environnement est l'auteur de l'étude d'impact

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive ( la CABB ),dans le cadre de ses compétences obligatoires ( aménagement de l'espace ,développement économique ) et la commune de Saint-Pardoux ont opté pour la mise en place d'un projet de centrale photovoltaïque sur la zone d'activité de l'étang Bertrand crée le 16/07/2010.
la CABB a mandaté ENGIE PV ETANG BERTAND pour la construction et l'exploitation de la centrale .

# II– l'enquête publique

1 – L'objet de l'enquête et son cadre juridique

L'enquête a pour objet la demande de permis de construire déposée par la société ENGIE PV ETANG BERTRAND pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit «la Malignie » sur la commune de Saint-Pardoux l'Ortigier .
Le permis de construire est rendu obligatoire par le décret 2009-1414 du 19/11/2009 .
Le projet est soumis à la procédure d'évaluation environnementale conformément aux articles R122-2 et R 122-5 du code de l'environnement .

L'enquête publique est régie par le code de l'environnement ,le code de l'urbanisme et par le décret 2004-74 du 29/04/2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets

Le Vice- Président du Tribunal Administratif de Limoges ,par décision du 11/09/2018, a désigné Mr Robert Vayne en qualité de commissaire enquêteur (pièce jointe n°1)

Le Préfet de la Corrèze , par arrêté du 9/11/18, a ordonné l' ouverture de l'enquête du 4/12/18 au 4/01/19 ( pj n°2 ) .

La création du projet photovoltaïque nécessitant un défrichement ,l'arrêté préfectoral du 09/11/18 porte organisation de la mise à disposition du public de la demande de défrichement présentée par le maître d'ouvrage .
**Cette procédure de participation du public se déroule en même temps mais indépendamment de l'enquête publique .**

2 – La composition du dossier d'enquête

le dossier mis à disposition du public comprend :

- le registre d'enquête
- la demande de permis de construire
- les plans
- la notice de présentation de février 2018 et ses 2 compléments
- l'étude d'impact de février 2018 ( dossier au format A3 de 231 pages )
- le résumé non technique de l'étude d'impact de février 2018
- le courrier du pétitionnaire du 23/07/2018 relative aux compléments à apporter au dossier
- la lettre de la DDT du 17/07/2018 déclarant complète la demande de défrichement
- la délibération de la CABB du 26/02/2018
- l'étude préalable sur la compensation économique collective agricole établie par la Chambre d'agriculture en août 2018
- l'avis du Préfet du 3/10/2018 sur cette étude préalable
- l'avis de l'autorité environnementale (MRAe) rendu le 3/10/2018
- la réponse de novembre 2018 apportée par le pétitionnaire à la MRAe

- l'avis de la CABB du 20/09/20187
- la lettre de consultation de la mairie de Saint-Pardoux l'Ortigier
- l'avis du SDIS du 27/08/2018
- l'avis de la DRAC du 26/10/2018
- l'avis du Département de la Corrèze du 06/11/2018

**Le dossier a été déclaré complet par la DDT service instructeur du permis de construire**

3 – Organismes et services consultés

- La Mission Régionale d'Autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine,dans son avis du 9 août 2018, note que « l'étude d'impact est proportionnée à la sensibilité du site et les mesures prévues apparaissent adaptées » et formule quelques observations .

- Le Préfet de la Corrèze,dans son avis du 3 octobre 2018 relatif à la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers,émet un avis réservé sur l'étude préalable et les mesures de compensation collective agricole présentée par la société ENGIE PV ÉTANG BERTRAND

***Ces 2 avis seront examinés dans la la deuxième partie du rapport***

- La CABB le 20/09/2018 , le Département de la Corrèze le 6/11/2018 , la Commune de Saint-Pardoux l'Ortigier (avis réputé favorable) , le Service départemental d'incendie et de secours le 27 /08/2018 , ont donné un avis favorable sans réserve sur le projet

- La Direction régionale des affaires culturelles,le 26/10/2018, prescrit un diagnostic d'archéologie préventive préalable à la réalisation des travaux .

4 – Information du public avant le lancement de l'enquête

Aux dires de Mr Baccar,chef de projet de la centrale de Saint-Pardoux l'Ortigier ,et du Maire ,il n'y a eu aucune participation du public durant la phase d'étude du projet .

Par contre depuis le dépôt du permis de construire Mr Baccar a rencontré tous les habitants des maisons situées le long de la RD 7 en vis à vis du projet .

5 – L'organisation de l'enquête

5-1: L'arrêté préfectoral du 9/11/2018 prescrivant l'enquête fixe ,notamment :
- la période d'enquête ,du 4/12/2018 au /01/2019
- les modalités de consultation du projet et de formulation des observations du public
- les dates de permanence du Commissaire enquêteur

5-2 Réunion préparatoire de l'enquête

Le Commissaire enquêteur a rencontré Mr Farrugia , Maire de Saint-Pardoux et Mr Baccar le 14/11/2018 de 14h30 à 16h30 .

Cette réunion a permis de faire préciser certains points relatifs au projet et à son contexte .

Sur la question ,évoquée par le commissaire enquêteur ,de l'avis réservé du Préfet du 3/10/2018 relatif à l'étude préalable avec mesures de compensation collective agricole, Mr Baccar a indiqué que la société ENGIE PV ÉTANG BERTRAND poursuivait les négociations avec les parties prenantes .

Les modalités de déroulement de l'enquête et de la tenue des permanences ont été arrêtées avec le Maire .

La réunion a été suivie par une visite du site au cours de laquelle il a été convenu des modalités d'implantation des 2 panneaux d'affichage de l'avis d'enquête conformément à l'arrêté ministériel du 24/04/2012 .

5-3 Information du public et publicité de l'enquête

- affichage de l'arrêté préfectoral à l'entrée de la mairie ( annexe 5 : certificat d'affichage )
- publication de l'avis d'enquête sur le site internet de la préfecture
- publication de l'avis d'enquête dans 2 journaux:
  «la Montagne» le 14/11/2018 et le 7/12/2018 avec un rectificatif du 12/12/2018 ( annexe 6 )
  «la Vie Corrézienne» le 16/11/2018 et le 7/12/2018 ( annexe 7 )
- pose de 2 affiches réglementaires ,le long de la RD 7 ,aux 2 extrémités du site

De plus «La Montagne» a publié dans son édition du 3/12/2018,un reportage sur les énergies éolienne et photovoltaïque en Corrèze dans lequel figure l'essentiel de l'avis d'enquête de la centrale de Saint- Pardouxl'Ortigier ( annexe 8 ) .

6- Déroulement de l'enquête

6-1 Permanences du commissaire enquêteur

-Permanence du 4/12/2018 de 8h30 à 12h

. de 8h30 à 9h j'ai ouvert,coté et paraphé le registre d'enquête puis vérifié la complétude du dossier soumis au public conformément à la fiche récapitulative des pièces, jointe à la lettre du préfet du 15/11/2018
. de 9h à 12h aucune personne ne s'est présentée

- Permanence du 12/12/2018

aucune personne ne s'est présentée

- Permanence du 20/12/2018

j'ai reçu 3 personnes ou couples : Mr Garros – Mme Dimayuga -Mr et Mme Villard

- Permanence du 28/12/2018

j'ai reçu Mr Coudert

- Permanence du 4/01/2019

J'ai reçu Mr Marchand et Mme Gaillard

En dehors des permanences 9 personnes ou couples ont formulé des observations .
Il s'agit de Mr Bournazel -Mr Bergeal -Mr Faure -Mr Masson -Mr et Mme Farge - Mr Gibiat - Mr Farges Sebastien - Mr Esnault et Mme Caillard -Mr Gibiat Julien .

Les maisons d'habitation de Mr Farges ,de Mr et Mme villard ,de Mr Esnault et Mme Caillard,de Mr Marchand et Mme Gaillard sont situées en bordure de la RD 7,face au site . (cf annexe 2 )

Toutes ces personnes ont formulé leur avis sur le registre d'enquête ( pj n°3 )

Aucune personne n'a formulé d'avis sur le site ouvert à la Préfecture de la Corrèze comme le Préfet le confirme dans sa lettre du 11/01:2019 ( annexe 9 )

**Le 4/01/2019 à 12h15 j'ai clos le registre d'enquête**

6-2 Rencontre avec le Maire

le 4 /01/2019 ,de 12h à 12h30 ,j'ai reçu Mr Farrugia maire de Saint-Pardoux l'Ortigier qui après examen du registre d' enquête m'a confirmé son avis très favorable au projet et son souhait de le voir réaliser le plus vite possible compte tenu qu'il n'a fait l'objet d'aucune contestation .

Mr le Maire m'a remis le dossier et le registre d'enquête (cf annexe 10 )

*Je veux remercier ici Mr Farrugia et Mme Bretonnet ,la secrétaire de mairie ,pour la qualité de leur accueil .*

7 – Procès Verbal de synthèse des observations du public

J'ai établi le procès verbal le 5/01/2019 ( pj n°5 ) et l'ai transmis le 7/01/2019 ,par lettre recommandée avec accusé de réception ( pj n°4 ) à la société Engie Green et par mail à Mr Baccar .

8- Mémoire en Réponse de la société ENGIE PV ETANG BERTRAND

j'ai reçu ce mémoire le 21/01/2019 ( pj n°6 )

**les personnes qui ont posé des questions sur le projet durant l'enquête trouveront les réponses dans ce mémoire .**

Dressé à Objat le
1er Février 2019

par Mr Robert Vayne , commissaire enquêteur

Préfecture de la Corrèze
01 FEV. 2019
Courrier

Préfecture de la Corrèze
01 FEV. 2019
Courrier

# deuxième partie : Avis et Conclusions du Commissaire Enquêteur

## I – Analyse du projet et des observations

L'étude d'impact examine l'état initial du site et évalue les impacts bruts du projet .
L'application du principe EVITER – RÉDUIRE – COMPENSER aux impacts bruts débouche sur la qualifications des impacts résiduels .
Le tableau ci joint ( cf annexe 11 ) résume ce processus .

*Je note que les impacts résiduels négatifs sont très majoritairement qualifiés de nuls ( 17 % de l'ensemble des impacts recensés ) ,très faibles (32%),ou faibles (26%).*
*Sont considérés comme Modérés ( 4%) les impacts résiduels négatifs relatifs*
*- au paysage perçu*
*- au paysage culturel (habitations situées en face du site )*

*Aucun impact résiduel négatif n'est qualifié de fort*

*21 % des impacts résiduels sont qualifiés de positifs*

*Si l'on compare les impacts résiduels négatifs aux enjeux du site initial relevés à la page 4 du rapport on constate ( cf annexe 4 ) :*

*1- que le ruisseau et les milieux humides associés sont préservés par le corridor écologique réservé dans le projet*

*2- que la transformation du paysage et sa perception à partir des habitations situées en vis à vis le long de la RD 7 sont atténuées :*
*.par les mesures de réduction prévues : haie paysagère le long de la RD 7 - Maintien du couvert végétal – infrastructures limitées - matériaux en harmonie avec le paysage environnant*
*. par les mesures d'évitement: préservation du réseau hydrographique et des zones humides – conservation d'une partie des boisements présents ( 4,74 ha préservés )*

*3 – la faune et la flore sont préservées par le corridor écologique , par la haie,par le couvert végétal maintenu et par les modes d'entretien des espaces ( pastoralisme extensif – pas d'apport d'engrais et de produits phytosanitaires -ouvertures adaptées dans la clôture) ,mesures qui devraient permettre la conservation des habitats et le libre cheminement des espèces*

*4- les fonctionnalités de la trame verte et bleue sont conservées par le corridor écologique, la préservation du réseau hydrographique,des zones humides et d'une partie du boisement*

*5- des mesures sont prévues pour compenser la diminution du territoire agricole*

le coût des mesures environnementales est estimé à 223.525 euros

*J'observe que* ***toutes les personnes qui se sont exprimées durant l'enquête ont formulé un avis favorable sur le projet*** .

*Les craintes qui s'étaient exprimées lors de l'enquête relative à la DUP de la zone d'activité (cf page 5 du rapport ) ne sont pas réapparues durant cette enquête . A cet égard ,compte tenu de la destination conféré à ce site par le PLU, on peut dire le projet de centrale photovoltaïque constitue une mesure d'évitement des nuisances qu'aurait pu générer la zone d'activités logistiques ;c'est aussi le sentiment des personnes que j'ai reçues .*

Cependant le projet à fait l'objet de demandes de 2 riverains exprimées lors de l'enquête, d'observations de la MRAe et d'un avis réservé du Préfet du 3/10/2018 sur les mesures de compensation collective agricole

- <u>les demandes exprimées durant l'enquête</u>

Elles émanent de Mr Esnault et Mme Caillaud et de Mr Marchand et Mme Gaillard , 2 voisins ,qui demandent,malgré la création de la haie en bordure de la RD 7 qu' ils jugent satisfaisante ,que la butte située face à leur habitations soit rabaissée pour que les panneaux photovoltaïques soient moins visibles .

Dans son memoire en réponse ( pj n° 6 ) ENGIE PV ÉTANG BERTRAND souligne :
. que le projet a été dimensionné pour réduire au maximum l'impact paysager sur les habitations en surplomb avec par exemple le positionnement des postes de conversion en dehors des zones surélevées
. que la majorité des arbres du site seront conservés pour ne pas dénaturer le paysage proche
. que la centrale a été dimensionnée pour que son impact sur le long terme soit le moins important possible et que lors du démantèlement la remise en état soit faite à l'identique de l'état initial
. qu'il n'est pas envisageable dans ce contexte de modifier la morphologie topographique du site

*Il est incontestable que la haie de 2 à 3m de hauteur ,prévue le long de la RD 7 en tant que mesure de réduction de l'impact du projet sur le paysage, réduit fortement la vue des panneaux photovoltaïques depuis les maisons de Mr Esnault et Mme Caillaud et de Mr Marchand et Mme Gaillard , ces personnes la jugeant eux même satisfaisante .*
*Le rabaissement de la butte aurait pour conséquence de compromettre à terme la remise en état à l'identique, comme le souligne le porteur du projet, mais aussi de nécessiter des terrassements importants qui impacteraient négativement le réseau hydrographique et les zones humides proches , alors que précisément les gros terrassements sont identifiés au titre des mesures d'évitement .*
*Le rabaissement de la butte souhaitée par les riverains ne me paraît donc pas envisageable .*

- Les observations de la MRAe

Elles sont exprimées dans son avis du 9/08/2018 auquel la société Engie Green a apporté réponses en novembre 2018 . Elles sont, pour l'essentiel, examinées ci après :

MRAe :
. le cours d'eau (p 35 de l'étude d'impact) ne fait pas l'objet d'une description alors qu'il est intersecté par le projet
. conserver et entretenir le système de noues pour la gestion des eaux pluviales jusqu'à la reprise complète de la végétation voire au delà s'il présente un intérêt pour les amphibiens ou en tant que dispositif complémentaire de lutte contre le ruissellement et l'érosion .

ENGIE
. la mesure d'évitement de préserver ces cours d'eau et les milieux humides associés a été respectée . La zone d'exclusion pour préserver l'ensemble du réseau hydrographique et des zones humides représente 18 % de l'emprise d'étude originelle soit 6,35 ha
. les noues seront conservées et entretenues pour la gestion des eaux pluviales durant toute la phase d'exploitation et garderons leur intérêt pour les amphibiens .

MRAe
. risque fort à très fort de remontée de nappe : prévoir des dispositions au niveau des constructions et aménagements techniques visant à réduire la vulnérabilité des biens à ce risque
. la prise en compte du risque incendie aurait méritée d'être présentée dans l'étude d'impact

ENGIE
. le projet, situé en hauteur, n'est pas concerné par le risque de remontée de nappe . Les postes techniques seront surélevés
. concernant le risque incendie les voies permettent le passage d'un engin d'incendie, les locaux techniques seront équipés de moyens de secours adaptés . Une citerne de 30 m3 sera mise en place dans l'emprise du projet . Le SDIS a donné un avis favorable sur ces dispositions

MRAe
Invitation à poursuivre la réflexion sur l'insertion paysagère en proposant notamment une typologie de haies adaptée au site . Des plantations venant étoffer l'alignement des chênes existants pourraient également être envisagées

ENGIE
D'importantes mesures paysagères sont prévues ( haie paysagère- maintien du couvert végétal-préservation du corridor écologique- infrastructures limitées et choix de matériaux en harmonie avec le paysage ) . l'étude paysagère est accompagnée de photomontages .L' étude paysagère donne une description détaillée de la haie (rythme et épaisseur , essences choisies variées,locales et rustiques ) coût de la mesure: 52200 euros H.T

MRAe

. la prairie mésophile de fauche représente un enjeu de conservation portant habitat d'intérêt communautaire et n'a pas fait l'objet de mesures d'évitement ou de réduction d'impact . A ce titre des suivis de la reprise effective de la végétation d'origine sont à minima à recommander .

. la compensation au titre du défrichement aurait méritée d'être décrite dans l'étude d'impact .Il sera nécessaire de s'assurer du respect de la réglementation relative aux espèces protégées .

ENGIE

. le projet n'impactera pas le couvert végétal à l'exception des pistes et locaux techniques . La prairie mésophile aura un ensoleillement altéré par les modules mais le milieu ne sera que peu modifié. La prairie humide fait l'objet d'une mesure d'évitement (corridor écologique )

. pour le défrichement une demande d'autorisation a été déposée avec le permis de construire . ENGIE PV ETANG BERTRAND versera une compensation de 3000 euros par hectare au fond stratégique de la foret et du bois . La surface à défricher est 7,17 ha

MRAe

justification du projet

le projet s'installe sur des espaces naturels agricoles et forestiers . Le choix d'implantation aurait du faire l'objet d'une argumentation en comparaison avec d'autres sites par analyse circonstanciée d'alternatives notamment sur des terrains artificialisés . Il serait nécessaire que les autres solutions envisagées soient présentées . 9 ha de prairies mésophiles de fauche sont en effet affectées par le projet .

***Une observation analogue est formulée dans l'avis du Préfet du 3/10/2018 relative à l'étude préalable avec mesure compensatoire collective agricole .***

ENGIE

le choix du site découle d'une volonté de dynamisation de la zone par les collectivités locales et par sa forte compatibilité technique et administrative avec un projet solaire ;

la CABB ,dans le cadre du programme « territoire à énergie pour la croissance verte », a mené une analyse ,à l'échelle de ce territoire ,du potentiel de développement des énergies renouvelables . Cette étude a permis à la CABB dans le cadre de sa démarche Plan Climat Air Énergie d'adopter un « plan d'actions de la stratégie de développement des énergies renouvelables » le 6/10/2017. Ce plan a notamment proposé le développement du projet de la centrale PV de l' Étang Bertrand . Le potentiel sur les sites dégradés ( de type ancienne carrière ,ancienne décharge ,etc ) étant faible ,la CABB a analysé le potentiel sur des zones considérées comme étant à urbaniser dans les documents d'urbanisme . Le site de la zone d'activités de l'Étang Bertrand répond à ce critère . Il est à noter que le choix de cette zone a été porté par le fait que malgré sa création il y a plus de 10 ans et la déclaration d'utilité publique ,elle n'a jamais trouvé de projet économique . La topographie marquée du site pose également des problèmes de terrassements importants pour des projets d'urbanisme « classiques ».

Les expertises naturalistes réalisées sur le site ont montré qu'il y avait peu d'enjeu faune/flore en dehors de la zone humide au centre . Enfin la faible présence de boisements sur le site ( la majorité des boisements existants seront conservés ) rendent pertinente la zone d'implantation .

Les zones éligibles pour des projets photovoltaïques sont en plus des législations en vigueur très restrictives en termes d'usage des sols . Les zones agricoles sont proscrites . Les terrains à bâtir et les terrains ayant eu une activité industrielle sont les zones propices à l'implantation d'une centrale au sol .

Il y a très peu de zones « dégradées » de taille conséquente sur le bassin de Brive (0,2%) ce qui réduit considérablement le potentiel d'installation d'un projet solaire sur ce type de terrain.à l'inverse les terres naturelles et agricoles représentent 93 % du bassin de Brive .

*Les réponses apportées par Engie Green me paraissent répondre convenablement et de manière positive aux observations de la MRAe qui ,dans sa synthèse, note que* « l'étude d'impact est proportionnée à la sensibilité du site et les mesures prévues apparaissent adaptées »

*Concernant plus particulièrement la localisation du projet ,le choix du site résulte certes d'une opportunité mais surtout d'une démarche cohérente et volontariste de la CABB en faveur des énergies renouvelables.*

*Il convient de rappeler que ces terrains, même s'ils présentent encore aujourd'hui un aspect agricole ,ne sont pas classés en zone agricole mais en zone destinée à être urbanisée dans le PLU en vigueur .*

*La localisation du projet m'apparaît donc tout à fait pertinente .*

- L'avis réservé du préfet

Le Préfet de la Corrèze le 3/10/2018 émet un avis réservé sur l 'étude préalable avec mesures de compensation collective agricole « vu l'avis réservé de la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF ), considérant que cette étude ne traite pas de manière complète les mesures visant à éviter et compenser les impacts négatifs du projet sur l'agriculture et que les modalités de mise en œuvre de la compensation collective agricole sont imprécises » et recommande au porteur du projet de de compléter son étude .

*Lors de la transmission au maître d'ouvrage des observations du public (cf ma lettre du 7 / 01/2019 – PJ n°4), j'ai invité la société à me faire connaître les dispositions et décisions prises ou envisagées eu égard à l'avis réservé du Préfet .*

Dans sa réponse ( PJ n° 6 ) ENGIE PV ÉTANG BERTRAND « souhaite que l'étude agricole préalable obtienne satisfaction auprès de l'intégralité des parties prenantes . Dans cette optique les discussions sont en cours depuis l'avis réservé de la CDPENAF . Il est à noter qu'il s'agit du premier projet de ce type sur la région . Les doctrines des services de l'État ne sont pas encore déterminées . En ce sens une réunion incluant l'intégralité des parties prenantes est prévue dans les prochaines semaines ,l'objectif étant de déterminer une doctrine pour le département de la Corrèze et d'étudier les nouvelles propositions d'Engie PV Étang Bertrand . Lors de cette réunion, ENGIE PV ÉTANG BERTRAND proposera plusieurs propositions d'actualisation de l'étude par rapport aux réserves émises par la CDPENAF. Suite à ces discussions Engie PV Étang Bertrand est confiante sur l'aboutissement d'un accord levant les réserves avant la fin de l'instruction du permis de construire »

*La DDT m'a confirmé la programmation d'une réunion au mois de mars 2019 .*

*Dans sa réponse ENGIE PV ETANG BERTRAND adopte une position constructive et confiante , qui me parait être un gage de réussite à l'aboutissement d' un accord avec les parties prenantes.*

*En toutes circonstances,l'enjeu majeur du projet eu égard à sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique devra ,à mon sens ,prévaloir .*

Préfecture de la
01 FEV. 2019
Courrier

# II – Conclusions du Commissaire Enquêteur

*Vu la décision du Tribunal Administratif du 9/11/2018 désignant le commissaire enquêteur*

*Vu l'arrêté du préfet de la Corrèze du 9/11/2018 ordonnant la mise à l'enquête du projet*

*vu la composition du dossier d'enquête soumis au public*

*Vu l' avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale du 9/08/2018*

*Vu les réponses apportées par ENGIE PV ÉTANG BERTRAND à cet avis en novembre 2018*

*Vu l'avis du Préfet de la Corrèze du 3/08/2018 sur l'étude » préalable avec mesures de compensation collective agricole*

*Vu l' avis des autres organismes consultés*

*Vu les dispositions adoptées pour l'information du public*

*vu les observations du public*

*Considérant :*

*- que les dispositions mise en œuvre ont permis une bonne information du public sur le projet et la tenue de l'enquête*

*- que toutes les personnes qui se sont exprimé durant l'enquête ont émis un avis favorable sur le projet*

*- que les impacts négatifs résiduels du projet sont très majoritairement nuls,très faibles ou faibles et que seuls sont considérés comme modérés les impacts relatifs au paysage perçu et aux habitations situées en face du site*

*- que le ruisseau et et les milieux humides associés sont préservés par le corridor écologique*

*- que la transformation du paysage perçu et la covisibilité avec les habitations riveraines sont atténuées par les mesures d'évitement et les mesures de réduction proposées*

*- que le rabaissement de la butte souhaité par 2 riverains nécessiterait de gros terrassements et irait ainsi à l'encontre des mesures d'évitement adoptées*

*- que la faune et la flore sont protégées par le corridor écologique ,le couvert végétal maintenu les modes d'entretien des espaces et la conservation d'une partie des boisements*

*- que les fonctionnalités de la trame verte et bleue ne sont pas remises en cause*

*-que les impacts sont réduits pendant la phase travaux*

*- que ENGIE PV ÉTANG BERTRAND apporte des réponses satisfaisantes aux observations de la MRAe*

*-que la localisation du projet sur le site de l'Étang Bertrand ,qui résulte d'une démarche cohérente et volontariste de la CABB en faveur des énergies renouvelables ,est tout à fait pertinente*

*- que la société ENGIE PV ETANG BERTRAND affiche son souhait que l'étude agricole obtienne satisfaction auprès de toutes les parties prenantes par les propositions d'actualisation qu'elle proposera*

*- que le projet a un impact faible sur le site natura 2000 localisé à 7 km*

*- que le projet est compatible avec le PLU de Saint-Pardoux l'Otigier et l'ensemble des documents supra-communaux*

*- que le projet n'est pas soumis à la loi sur l'eau selon l'avis du service de la police de l'eau*

*- que le projet est réversible au terme de son exploitation*

*- que ce projet s'inscrit dans les engagements de l' État de réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans les objectifs de sécurisation de l'approvisionnement énergétique français par production d'énergies renouvelables*

*Je formule un* avis favorable *sur le permis de construire et le projet de centrale photovoltaïque au sol de l'Étang Bertrand ,sur la commune de Saint-Pardoux l'Ortigier, proposé par la société ENGIE PV ETANG BERTAND .*

Préfecture de la Corrèze
01 FEV. 2019
Courrier

*Dressé à Objat le*
1er Février 2019

*par Mr Robert Vayne ,commissaire enquêteur*

# troisième partie :Documents Annexés

## I -pièces jointes

n° 1 décision du TA

n° 2 arrêté du Préfet ordonnant l'enquête

n° 3 registre d'enquête

n° 4 lettre de transmission du PV des observations du public

n°5 PV de synthèse des observations du public

n° 6 memoire en réponse de ENGIE PV ETANG BERTRAND

D.T. n° 1

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DECISION DU

11/09/2018

N° E18000068 /87 COM EOL (19)

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES**

**LE VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Vu enregistrée le 05/09/2018, la lettre par laquelle le Préfet de la Corrèze demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue d'une enquête publique relative au dossier déposé par la société ENGIE PV ETANG BERTRAND, concernant son projet d'implanter une centrale solaire au sol d'une puissance de 24,9 MWc sur des terrains situés au lieu-dit "La Malignie" sur la commune de Saint-Pardoux l'Ortigier ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

Vu la décision de la présidente du Tribunal administratif de Limoges en date du 1er septembre 2018 donnant à M. Patrick Gensac, vice-président, délégation à l'effet de procéder aux désignations des commissaires enquêteur ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Robert Vayne est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au préfet de la Corrèze, à Monsieur Robert Vayne et à la société ENGIE PV ETANG BERTRAND.

Fait à Limoges, le 11/09/2018

Le Vice-Président,

Pour Expédition Conforme,
Le Greffier en Chef.

Patrick GENSAC.

Sylvie CHATANDEAU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PJ n° 2

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture
Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'environnement et du cadre de vie

# Arrêté

portant ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire concernant la création d'une centrale solaire au sol sur la commune de Saint-Pardoux l'Ortigier

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimension de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de la Corrèze,

Vu la demande de permis de construire présentée par la société ENGIE PV ETANG BERTRAND, représentée par Monsieur Jérôme Loriot, relative à la création d'une centrale solaire au sol d'une surface clôturée de 26,3 ha sur des terrains situés au lieu-dit « La Malignie », sur la commune de Saint-Pardoux l'Ortigier,

Vu le dossier déclaré complet par Monsieur le directeur départemental des territoires,

Vu la décision du tribunal administratif de Limoges du 11 septembre 2018, désignant Monsieur Robert Vayne en qualité de commissaire enquêteur,

Vu l'avis rendu le 3 octobre 2018 par l'Autorité environnementale,

Vu les avis préalables recueillis dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire,

Considérant que le projet, d'une puissance d'environ 24,9 MWc est soumis à étude d'impact et qu'il doit par conséquent faire l'objet d'une enquête publique,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**arrête**

**Article 1er** : Il sera procédé à une enquête publique, du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs, pour connaître l'avis du public sur le projet présenté par la société ENGIE PV ETANG BERTRAND, relatif à la création d'une centrale solaire au sol sur des terrains situés au lieu-dit « La Malignie», sur la commune de Saint-Pardoux l'Ortigier.

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée sur la commune de Saint-Pardoux l'Ortigier. Ses principales caractéristiques sont les suivantes : La centrale occupera une surface clôturée de 26,3 ha divisée en deux blocs de 18,9 ha et 7,4 ha, séparés par un corridor écologique, pour une puissance prévue d'environ 24,9 MWc. Elle nécessitera la mise en place d'environ 83 000 modules photovoltaïques disposés sur des tables d'assemblage fixes, de 7 postes de conversion (surface unitaire 39 $m^2$), d'un poste de stockage (surface unitaire 39 $m^2$), d'un poste de livraison (surface unitaire 39 $m^2$) et d'une citerne souple de 30 $m^3$.

- dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Corrèze. L'avis sera publié, aux frais du maître d'ouvrage, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci,

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :
http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

**Article 6** : À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Après la clôture du registre et la réception des pièces annexées, le commissaire enquêteur convoquera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le demandeur dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

**Article 7** : Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet au préfet :

- le dossier d'enquête publique accompagné du registre et des pièces annexées,

- son rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Ce rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public,

- ses conclusions motivées, consignées dans une présentation séparée, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions à la présidente du tribunal administratif de Limoges.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête:
- en mairie de Saint-Pardoux l'Ortigier,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),
- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :
http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

**Article 8** : A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, au nom de l'État, sur la demande de permis de construire (accord, accord assorti de prescriptions ou refus).

**Article 9** : Les informations relatives à ce dossier : avis d'enquête, avis de l'Autorité environnementale, dossier de demande de permis de construire, rapport et conclusions du commissaire enquêteur (pendant un an) et décision statuant sur la demande pourront être consultées au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction, sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :
http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

**Article 10** : Toute personne pourra, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations du public sont consultables et communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

**Article 11** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Brive, le maire de Saint-Pardoux l'Ortigier et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la société ENGIE PV ETANG BERTRAND.

Tulle, le 09 NOV. 2016

Le préfet
Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Eric ZABOURAEFF

DJ n° 3



En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 9 Novembre 2018 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur La demande de permis de construire présentée par la société ENGIE PV ETANG BERTRAND relative à la création d'une centrale solaire au sol au lieu-dit « La Malignie», sur la commune de Saint-Pardoux l'Ortigier.

je soussigné,

VAYNE Robert (prénom(s) et nom)

Commissaire Enqueteur (qualité)

ai ouvert ce jour le présent registre d'enquête coté et paraphé, contenant 32 pages, couvertures comprises, pour recevoir les observations et propositions du public pendant la durée de l'enquête publique soit du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus.

Le 4 Decembre 2018

→ Signature

Le cadre ci-contre doit comporter, la signature, le nom et le prénom du signataire

VAYNE Robert

# Observations et propositions :

(Préciser pour chacune le nom de la personne, l'objet, la date et l'heure auxquelles elle est transcrite, ainsi que le n° de l'observation : n° 1, 2, etc…)

Permanence du 4/12/18
Aucune personne ne s'est presentée

le 07 Décembre 2018 à 10h00 - MR Christian BOURMAZOL Lotissement Communal 19270 St PARDOUX L'ORTIGIER est favorable à l'implantation d'un champ PHOTOVOLTAIQUE à l'Etang Bertrand sur ma commune

le 07 decembre 2018 a 11H30 MR Bergeot Pierre domicilié à Papeyre le Mon, conseiller municipal de St Pardoux l'Ortigier souhaite que le projet d'implantation de photovoltaiques soit le pour le plus Rapidement possible

Le 8 décembre 2018 à 11h15 Monsieur Pierre AURE, Adjoint au Maire de Saint Pardoux l'Ortigier, domicilié au Mégeal 19210 Saint Pardoux l'Ortigier, est tout à fait favorable au projet d'implantation d'un champ photovoltaïque sur la zone de l'Etang Bertrand. Ce projet doit démarrer de plus rapidement possible.

---

Permanence du 12 Decembre 2018

Aucune personne ne s'est présentée

---

Le 18 Decembre 2018 à 10h00 Mr MASSON Jean Luc demeurant à Perpezac le noir est tout à fait favorable à l'implantation d'un champ Photovoltaïque ceci etant d'une utilité indispensable pour notre époque.

Mr et Mme FARGE propriétaire de 2 maisons situées aux Bigeard riverain de la Zone sont très favorable a l'implantation d'un champ photovoltaique.

le 19.12.18 Mr GIBIAT habitant aux palisses très proche du projet je suis très favorable à l'installation d'une ferme photovoltaique

---

Permanence du 20 Decembre 2018

Page Sébastien est favorable à l'implantation de la zone d'un champ photovoltaïque étant riverains de cette zone

[signature] Sébastien

Permanence du 20 Decembre 2018

GARROS Jean Le Bourg ST Pardoux l'ortigier
Favorable à l'implantation du champ photovoltaïque
questions
1. où sont fabriqués les panneaux France ?
2. comment sont recyclés les panneaux
coût de l'opération ?
3. ces panneaux dégagent-ils des ondes
Electro magnétique nuisibles, pour les humains

[signature]

Mme Myriam DIMAYUGA Le Bois Lachaud
19270 ST PARDOUX L'ORTIGIER

Je pense que ce projet est très bien et que les choses ont été pensées pour la nature.

[signature] Dimayuga

Mr et Mme Villard Gilbert Le Bigeardel
19410 Perpezac le Noir

Ce projet est très bien.

[signature] [signature]

RN

Mr ESNAULT Frédéric - Mme CAILLAUD Sandrine

Etant les plus proches et les plus exposés au projet du champ Photovoltaïque nous sommes plus que favorable à ce dernier pour protéger notre environement et la faune.

Juste une demande de baisser la butte du milieu pour améliorer la vue du paysage qui pour nous est tous les jours !!!

[illegible]

[illegible]

PERMANENCE du 28 Decembre 2018

Mr Mme Coudert Loïc : La Malignie.

Le projet étant beaucoup moins contraignant que ceux déjà proposés, nous donnons un avis favorable dans cette enquête. Des dispositions écologiques et environnementales étant prises, cette installation ne dérangera pas notre paysage et la biosphère. Néanmoins, quelques interrogations persistent : le rayonnement électromagnétique a-t-il des influences à plus long terme sur l'humain mais également l'environnement autour ? Le rayonnement émanant sur et autour des panneaux ne va-t-il pas jouer évoluer l'environnement ?

D11

Mme et Mr Coudert Loïc La Maligne

- Date de début des travaux
- Date de mise en service
- Coût des travaux
- Enjeux économiques (Agglo, Commune) sur le temps d'exploitation du site : recettes pour les parties prenantes ?

---

Permanence du 4 Janvier 2019

Mr Marchand - Mme Gaillard Les Fondraux Peyrac-le

Ayant une vue directe sur le parc envisagé, nous sommes favorable à son installation. Ce projet est pour nous le meilleur de ceux envisagés tant d'un point de vue économique qu'écologique.

Nous demandons toutefois à ce que la vue soit pour nous la moins impactée que possible. La création d'une haie en bord de voirie est très satisfaisante mais étant en hauteur par rapport à cette dernière, nous souhaiterions que la butte située en face de notre parcelle soit rabaissée autant que possible ou les pannes seraient très visibles (parcelle C1SB).

Gaillard

Dr/

## Clôture de l'enquête

Le 4 Janvier 2019 à 12 heures 15, le délai d'enquête étant expiré, je soussigné

VAYNE Robert (prénom(s) et nom)

Commissaire enquêteur (qualité)

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public :

du 4 Décembre 2018 au 4 Janvier 2019 inclus.

Ce registre contient :

14 observations et propositions,

0 lettres et notes reçues ou déposées en mairie pendant la durée de l'enquête (documents annexés au présent registre).

0 courriers électroniques reçus à l'adresse pref-environnement@correze.pref.gouv.fr (documents annexés au présent registre)

Saint-Pardoux l'Ortigier, le 4 Janvier 2019

› Signature

Le cadre ci-contre doit comporter, la signature, le nom et le prénom du signataire

VAYNE Robert

RV

P.J. n°4

Monsieur Robert Vayne
Commissaire Enquêteur

546 Route de la Gaye
19130 Objat

tel : 06 30 96 85 90
e mail : vayne.robert@wanadoo.fr

Objat le 7 janvier 2019

à

Monsieur Jérôme Loriot
Directeur général Adjoint chargé du développement Engie Green
215 rue Samuel Morse
34000 Montpellier

Objet : Enquête publique relative à la création d'une centrale solaire au sol sur la Commune de Saint-Pardoux l'Ortigier ,du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019

Monsieur

Je vous prie de trouver ci joint le proces verbal de synthèse des observations du public formulées durant l'enquête et le plan de situation qui l'accompagne .

Vous voudrez bien me faire parvenir votre mémoire en réponse pour le 21 janvier au plus tard .

J'observe que si vous avez répondu aux observations de la mission régionale de l'autorité environnementale (pièce figurant dans le dossier d'enquête) ,il n'en est pas de même pour l'avis réservé formulé le 3 octobre 2018 par le Préfet de la Corrèze sur l'étude préalable avec mesures de compensation collective agricole ,lettre dans laquelle « il est recommandé au porteur du projet de compléter son étude préalable » .

Lors de notre rencontre,le 14 /11/2018, Mr Baccar m' indiqué que la société Engie Green poursuivait les négociations avec les parties prenantes sur cette problématique .

Je vous invite à me faire connaître,en même temps que le mémoire en réponse,les dispositions et décisions que vous avez prises ou envisagez de prendre eu égard à cet avis réservé .

Veuillez agréer ,Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués

PJ n° 5

# ENQUETE PUBLIQUE

du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019

relative au

## projet présenté par la société Engie green PVEtang Bertrand pour la création d'une centrale solaire au sol sur la commune de Saint-Pardoux l'Ortigier

## Procès verbal de Synthèse des observations du public

Durant la période de l'enquête 14 personnes ou couples ont formulé un avis sur le registre d 'enquête mis à disposition du public . **Toutes ont exprimé un avis favorable sur ce projet** .

Cependant Mr Esnault et le couple Gaillard Marchand dont les habitations sont situées en bordure et en surplomb de la RD 7 (plan de situation ci joint) ,malgré la création de la haie le long de la route départementale qu'ils jugent satisfaisante , demandent que la butte située située en face de leurs parcelles soit rabaissée autant que possible afin que les panneaux photovoltaïques soient moins visibles améliorant ainsi la vue du paysage depuis les maisons .

D'autres personnes posent les questions suivantes :
- Ou sont fabriqués les panneaux ,France.....
- quelle est leur durée de vie
- Comment sont-ils recyclés et quel est le coût de l'opération
- Les panneaux photovoltaïques dégagent-ils des ondes électromagnétiques nuisibles pour l'humain à plus ou moins long terme
- Le rayonnement solaire sur et autour des panneaux ne va- t'il pas faire évoluer l'environnement
- Quelle est la date du début des travaux et la date de mise en service
- Quel est le coût des travaux
- Quels sont les enjeux économiques pour l'Agglo et la Commune sur le temps de l'exploitation du site . Quelles recettes pour les parties prenantes

Dressé par le Commissaire enquêteur le 5 janvier 2019

Robert Vayne

# Localisation générale

Réalisation : LTLN Environnement 09/17

Source : Scan 25/Scan 100

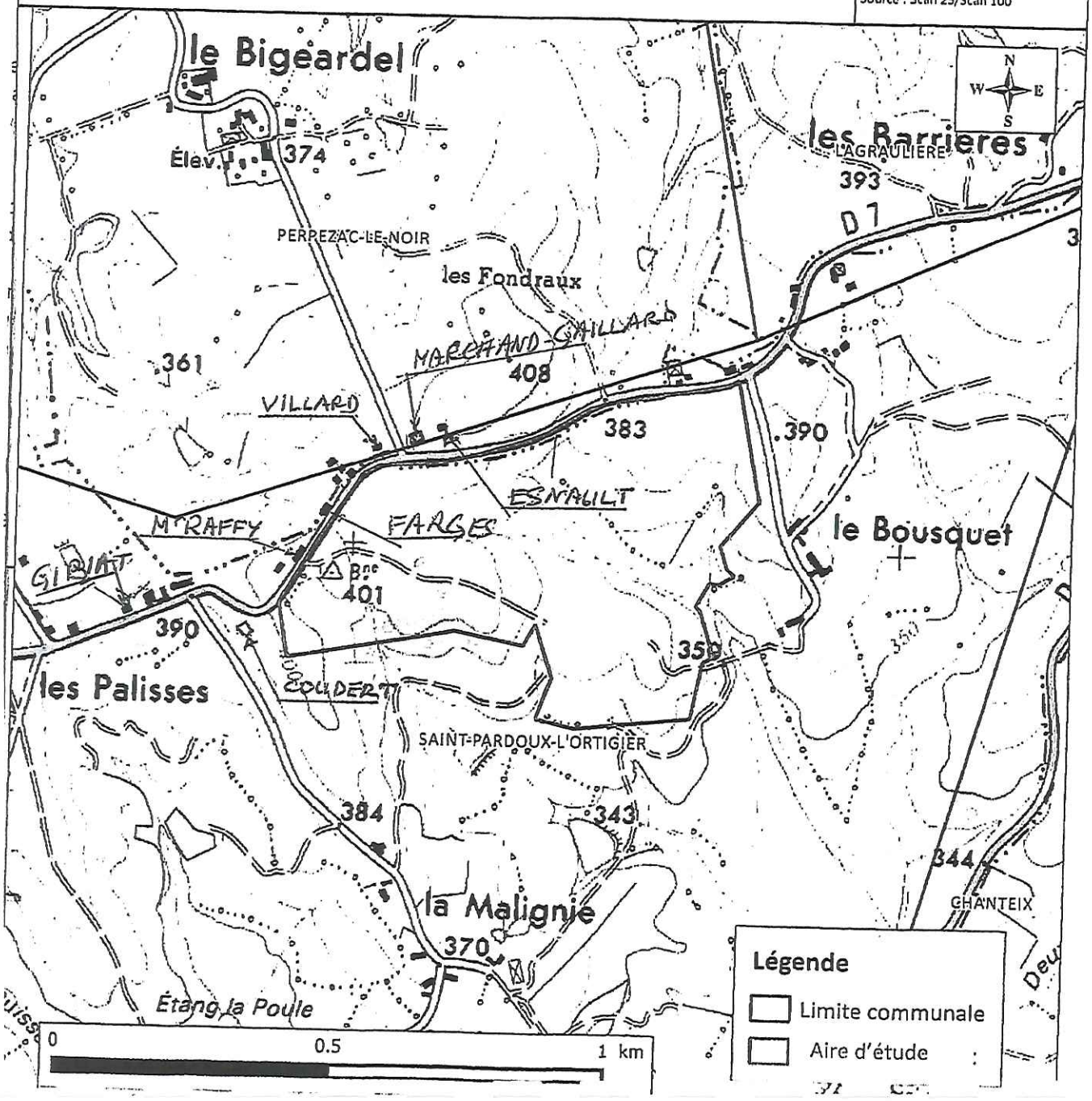

DJ n°6

**ENGIE PV ETANG BERTRAND**

Filiale de ENGIE Green

M. Robet VAYNE
Commissaire Enquêteur
546 route de la Gaye
19130 OBJAT

*LRAR 1A 152 169 2331 9*

Nos réf. : AMo/JB/20190121 Réponse EP ETB19

Objet : Réponse sur l'enquête publique
Projet de centrale photovoltaïque au sol
Etang Bertrand à Saint-Pardoux-l'Ortigier

Montpellier, le 21 janvier 2019

Monsieur,

Comme convenu, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la réponse aux remarques formulées dans le procès-verbal de synthèse des observations du public.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Espérant ainsi avoir répondu à votre demande,

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Jérémie BACCAR
Chef de projets
06 31 47 75 42

P/O

Pièce jointe :
*Celle annoncée*

# Réponse à Monsieur le Commissaire Enquêteur sur l'enquête publique de la Demande de PC n°01923418A0003

## Réponse aux observations formulées dans le procès-verbal de synthèse des observations du public :

***Durant la période de l'enquête 14 personnes ou couples ont formulé un avis sur le registre d 'enquête mis à disposition du public . Toutes ont exprimé un avis favorable sur ce projet .***
***Cependant Mr Esnault et le couple Gaillard Marchand dont les habitations sont situées en bordure et en surplomb de la RD 7 (plan de situation ci joint) ,malgré la création de la haie le long de la route départementale qu'ils jugent satisfaisante , demandent que la butte située en face de leurs parcelles soit rabaissée autant que possible afin que les panneaux photovoltaïques soient moins visibles améliorant ainsi la vue du paysage depuis les maisons .***

ENGIE PV ETANG BERTRAND mesure bien l'enjeu paysager qui pèse sur le projet au niveau des habitations riveraines. C'est pour cela que l'accent a été mis sur la mise en place d'une haie le long de la route départementale. Le projet a également été dimensionné pour réduire au maximum l'impact paysager sur les habitations en surplomb avec par exemple le positionnement des postes de conversion en dehors des zones surélevées et privilégier leur position en contrebas. La majorité des arbres du sites seront conservés pour ne pas dénaturer le paysage proche.
La centrale a été dimensionnée pour que son impact sur le long terme soit le moins important possible et que lors du démantèlement, la remise en état soit faite à l'identique de l'Etat initial.
Il n'est pas envisageable dans ce contexte de modifier la morphologie topographique du site.

***D'autres personnes posent les questions suivantes :***

***- Ou sont fabriqués les panneaux, France.....***

Le marché des panneaux photovoltaïque est en constante évolution notamment par rapport au prix des technologies, à l'apparition de nouvelles technologies et aux stocks des fournisseurs.

Il est à noter que les appels d'offres nationaux valorisent l'utilisation de panneaux provenant d'Europe via une notation sur leur bilan carbone. ENGIE PV ETANG BERTRAND favorisera donc les panneaux fabriqués en France ou en Europe dont le bilan carbone est plus faible que dans les autres parties du monde. Ce choix se fera sous réserve que leur cout ne compromettent pas la sélection du projet aux AO nationaux et selon les stocks disponibles (la production française ne permet pas de combler tous les besoins français).

Le choix des panneaux est donc une variable qui sera déterminée au plus proche de la candidature aux appels d'offres nationaux.

***- quelle est leur durée de vie***

Les panneaux sont garantis 25 ans par les fournisseurs. ENGIE PV ETNG BERTRAND mise sur un entretien irréprochable de sont installation qui permettra de pousser la durée de vie des panneaux à au moins 30 ans.

***- Comment sont-ils recyclés et quel est le coût de l'opération***

Les panneaux photovoltaïques sont majoritairement constitués d'aluminium (cadre) et de verre. Les filières de recyclage des ces matériaux sont déjà bien matures.

Par railleurs les panneaux photovoltaïques sont inclus dans la directive DEE, une écotaxe est donc versée par ENGIE PV ETANG BERTRAND lors de leur achat qui alimentera un fond gérant leur démantèlement et recyclage. Par ailleurs la valorisation financière des matériaux de recyclage des installations permettront de couvrir la majorité des coûts de démantèlement.

***- Les panneaux photovoltaïques dégagent-ils des ondes électromagnétiques nuisibles pour l'humain à plus ou moins long terme***

Le champ magnétique en proximité immédiate des modules photovoltaïques reste inférieure à 1,5 µT ce qui est très inférieur à la limite d'exposition permanente de 200µT fixé par l'ICNIRP.

Le champ magnétique mesuré au niveau des onduleurs de centrales photovoltaïques de grande puissance (>1MWc) peut atteindre des valeur de l'ordre de 50 µT à 1 mètre mais tombe à moins de 0,05 µT au-delà d'une distance de 3 à 5 mètres.

En effet l'intensité du champ électromagnétique diminue au carré de la distance, rendant celle-ci très faible dès 1m d'éloignement aux onduleurs. Cette valeur est donc en dessous de la limite d'exposition permanente de 200µT fixé par l'ICNIRP. A titre de comparaison un four micro-ondes génère de 3 à 7 µT à 30 cm.

Source : *http://www.photovoltaique.info/Champs-electromagnetiques.html#MesureseffectuessurdesinstallationsPVdefortepuissancePgt1MWpourdes champsde50Hz*

***- Le rayonnement solaire sur et autour des panneaux ne va- t-il pas faire évoluer l'environnement***

Les panneaux photovoltaïques sont conçu pour réfléchir un minium de rayonnements solaires de manière à ce que la majorité des rayons soient captés et convertis par les panneaux. Aucune étude n'a à ce jour mis en évidence la modification de l'environnement par le rayonnement solaire sur les panneaux.

***- Quelle est la date du début des travaux et la date de mise en service***

La date de début des travaux est prévue pour l'automne 2020. La mise en service industrielle est prévue pour le printemps 2021. Ces dates sont conditionnées à l'obtention d'une convention de raccordement électrique compatible avec ces délais et à l'obtention d'un tarif de rachat de l'électricité produite délivré par la Commission de Régulation de l'Energie.

***- Quel est le coût des travaux***

Le cout prévisionnel des travaux tous postes confondus est estimé à environ 17 millions d'euros entièrement pris en charge par le porteur du projet.

***- Quels sont les enjeux économiques pour l'Agglo et la Commune sur le temps de l'exploitation du site . Quelles recettes pour les parties prenantes***

L'agglo souhaite développer les énergies renouvelables et notamment le photovoltaïque. Cette démarche s'inclut dans sa sélection à la l'appel à projet gouvernemental « Territoire à énergie positive » pour la croissance verte et traduit une volonté forte des élus de développer les énergies renouvelables sur son territoire.
Les retombées fiscales générées par le projet sont estimées à 250 000 € par an durant toute la durée d'exploitation. Elles seront distribuées à tous les échelons locaux allant de la commune de St-Pardoux-l'Ortigier jusqu'à la Région. Le principal impôt est l'IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau ) dont le montant est de 7470€ par mégawatt crête installé (soit environ 200 000 €/an). Cet impôt et perçu pour moitié au Département de la Corrèze et à la Communauté de communes pour l'autre moitié.
Il sera également soumis à taxe foncière, à la Contribution Foncière des Entreprises et la Contribution sur la Valeur Ajoutée.

Le projet s'acquittera également de la taxe d'aménagement (à l'obtention du permis de construire) (environ 28 000 € à l'obtention du permis de construire pour la Commune).

Par ailleurs le projet génèrera des retombées de location foncières à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive qui se porte acquéreur du foncier du projet.

Les retombées économiques concerneront également l'économie locale avec la construction de la centrale qui mobilisera une cinquantaine de personnes pendant environ 6 mois.
Enfin il est prévu l'entretien du site par pastoralisme avec la mise en place d'un cheptel ovin sur la zone.

## Réponse à Monsieur le Commissaire Enquêteur sur ses observations :

***J'observe que si vous avez répondu aux observations de la mission régionale de l'autorité environnementale (pièce figurant dans le dossier d'enquête) ,il n'en est pas de même pour l'avis réservé formulé le 3 octobre 2018 par le Préfet de la Corrèze sur l'étude préalable avec mesures de compensation collective agricole ,lettre dans laquelle « il est recommandé au porteur du projet de compléter son étude préalable » .***

***Lors de notre rencontre, le 14 /11/2018, Mr Baccar m' indiqué que la société Engie Green poursuivait les négociations avec les parties prenantes sur cette problématique .***

***Je vous invite à me faire connaître, en même temps que le mémoire en réponse, les dispositions et décisions que vous avez prises ou envisagez de prendre eu égard à cet avis réservé .***

ENGIE PV ETANG BERTRAND souhaite que l'étude agricole préalable obtienne satisfaction auprès de l'intégralité des parties prenantes. Dans cette optique les discussions sont en cours depuis la publication de l'avis réservé de la CDPENAF. Il est à noter qu'il s'agit du premier projet de ce type sur la région. Les doctrines des services de l'Etat ne sont donc pas encore déterminées. En ce sens une réunion incluant l'intégralité des parties prenantes est prévue dans les prochaines semaines l'objectif est de déterminer une doctrine pour le département de la Corrèze et étudier les nouvelles propositions d'ENGIE PV ETANG BERTRAND. Lors de cette réunion, ENGIE PV ETANG BERTRAND proposera plusieurs propositions d'actualisation de l'étude par rapport aux réserves émises par la CDPENAF. Suite à ces discussion ENGIE PV ETANG BERTRAND est confiante sur l'aboutissement d'un accord levant les réserves avant la fin de l'instruction du Permis de Construire.

## Annexe : Plan de situation

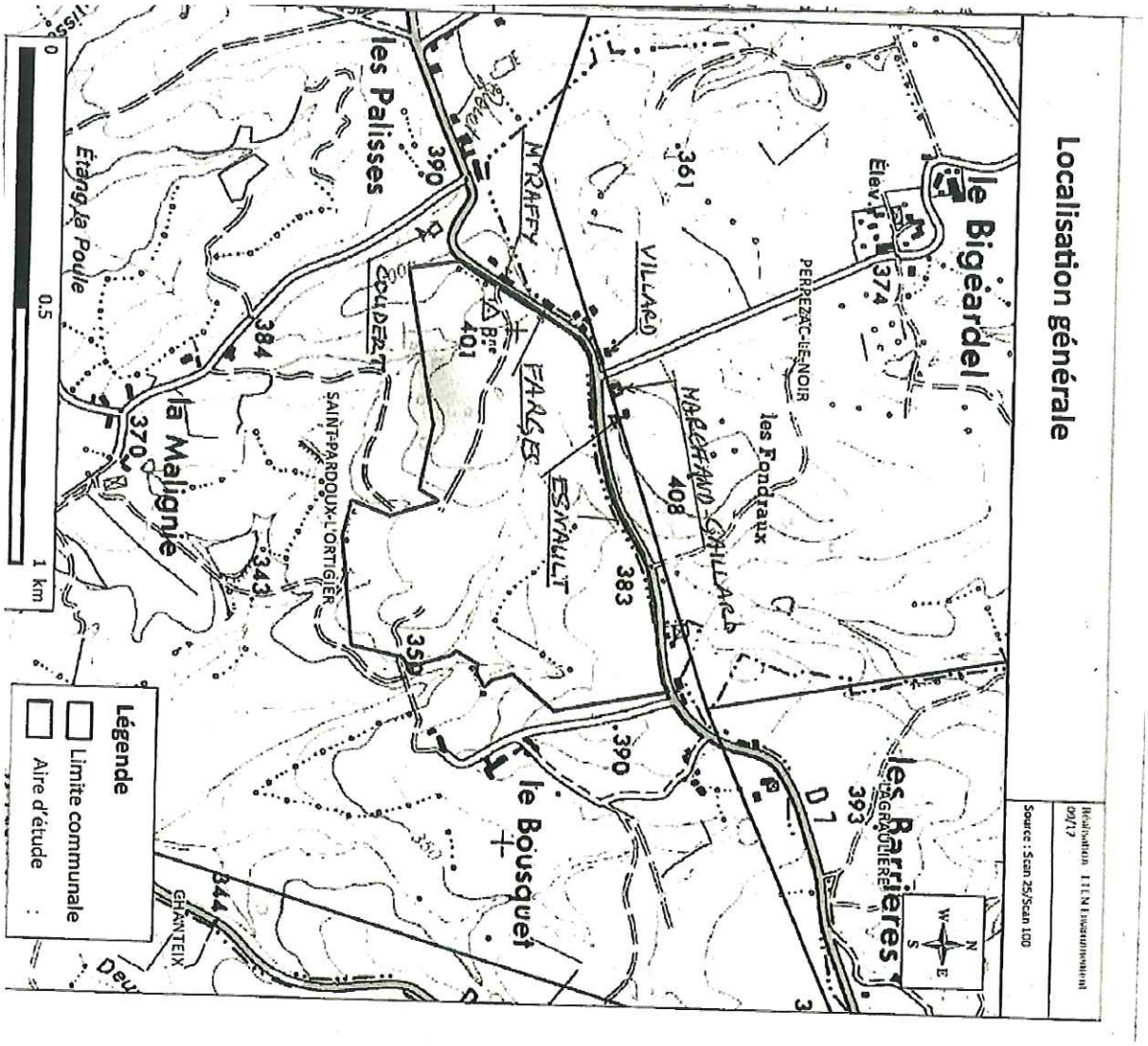

# II – annexes

annexe 1: plan de situation

annexe 2: localisation du site

annexe 3: végétation sur l'aire du site

annexe 4: intégration paysagère du projet

annexe 5: certificat d'affichage

annexe 6: avis d'enquête «la Montagne»

annexe 7: avis d'enquête «la Vie corrézienne»

annexe 8: reportage sur les énergies renouvelables

annexe 9: lettre du Préfet du 11/01/2019

annexe 10: attestation de remise du dossier d'enquête

annexe 11: tableau récapitulatif des impacts du projet

ANNEXE n° 1

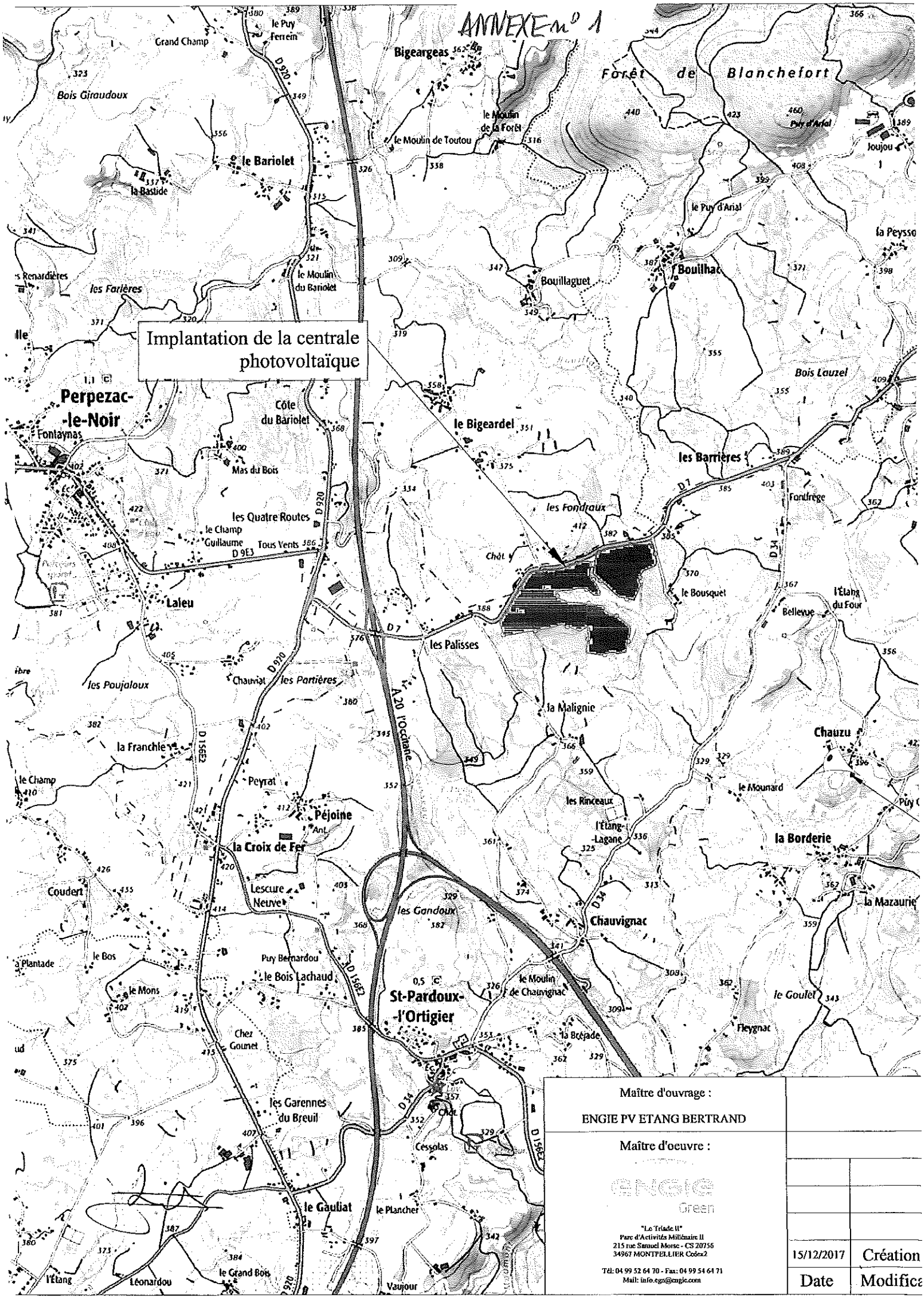


| | |
|---|---|
| Maître d'ouvrage : ENGIE PV ETANG BERTRAND | |
| Maître d'oeuvre : | |
| | |
| | |
| | |
| 15/12/2017 | Création |
| Date | Modifica |


engie Green
"Le Triade II"
Parc d'Activités Millénaire II
215 rue Samuel Morse - CS 20756
34967 MONTPELLIER Cedex2
Tél: 04 99 52 64 70 - Fax: 04 99 54 64 71
Mail: info.egn@engie.com

ANNEXE n°2

# Localisation générale

Réalisation : LTLN Environnement 09/17

Source : Scan 25/Scan 100

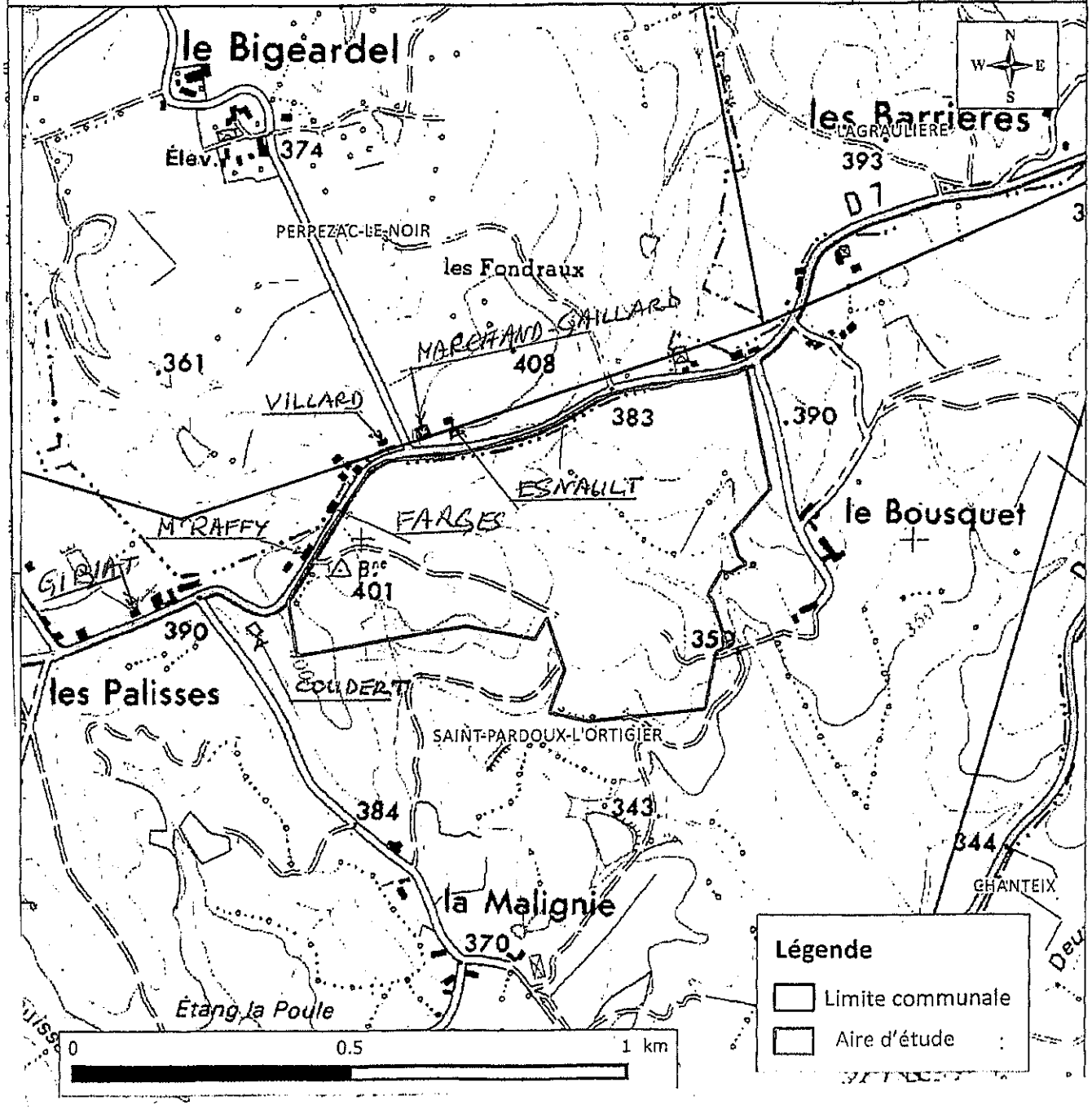

# Végétations relevées sur l'aire d'étude immédiate

Projet de centrale photovoltaïque de « L'étang Bertrand » à Saint-Pardoux-l'Ortigier (19)
Diagnostic environnemental

ANNEXE n° 3

ANNEXE n° 4

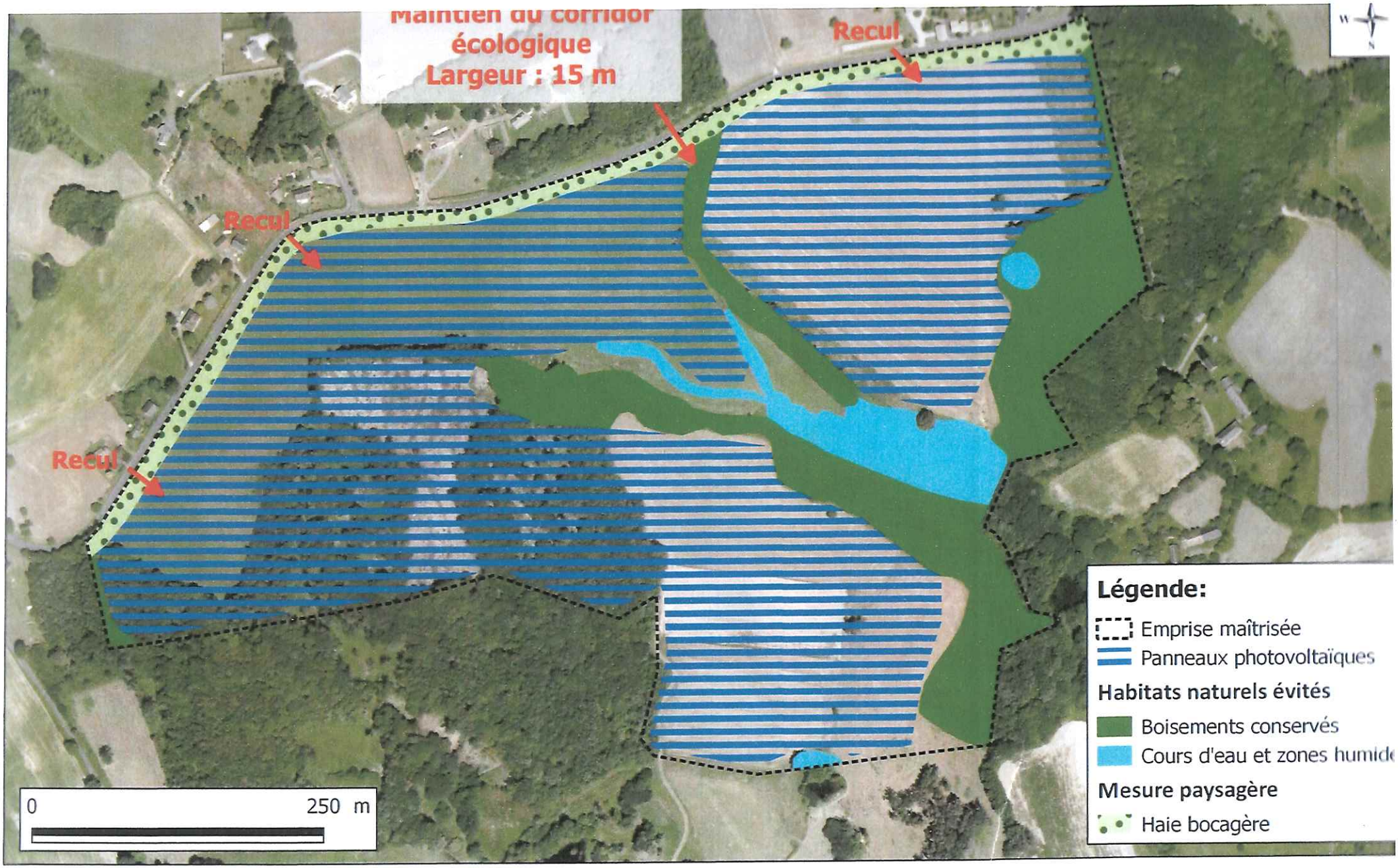


**Carte 2 : Intégration paysagère du projet (source : ETEN Environnement, 2018)**

ANNEXE n° 5

# CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**concernant la participation du public sur une demande d'autorisation de défrichement**

Je soussigné, maire de SAINT-PARDOUX L'ORTIGIER

certifie que l'avis annonçant la tenue d'une procédure de participation du public du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus sur une demande d'autorisation de défrichement présentée par la société ENGIE PV ETANG BERTRAND dans le cadre de son projet de réalisation d'une centrale solaire au sol

a bien été affiché à la mairie et en tous lieux habituels

- du 14/11/2018

- au 05/01/2019 inclus, jour de clôture de la participation.

Fait à St Pardoux L'Ortigier

Le 14/11/2018

Le maire,

Le cadre ci-contre doit comporter, le nom et le prénom du maire, sa signature et le cachet de la mairie (Marianne)

Bernard FARRUGIA

MAIRIE DE SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER * 19270 *

**A l'issue de la période d'affichage, le présent certificat complété et signé sera transmis à :**
**Préfecture de la Corrèze, Bureau de l'environnement et du cadre de vie**
**1 rue Souham, BP 250, 19012 Tulle cedex**

**Il en sera conservé une copie en mairie.**

**Dénomination sociale :** CM2D.

**Siège social :** 38, avenue Raymond-Poincaré, 19130 Objat.

**Objet social :** la gestion et l'exploitation directe ou indirecte, notamment par contrat de location-gérance, de commerce de restauration à service rapide à enseigne MC DONALD'S.

**Durée de la société :** quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

**Capital social :** 8.000 €.

**Gérance :** M. Daniel BERTHEAU, demeurant à Brive-la-Gaillarde (19100), 50, rue Émile-Pagnon, a été nommé gérant.

**Immatriculation de la société :** au registre du commerce et des sociétés de Brive.

**Pour avis.**

La gérance.

535235

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

**PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREMIÈRE INSERTION

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus, soit pendant trente-deux (32) jours consécutifs, pour connaître l'avis du public sur le projet présenté par la société ENGIE PV ÉTANG BERTRAND, relatif à la création d'une centrale solaire au sol sur des terrains situés au lieu-dit « La Malignie », sur la commune de Saint-Pardoux-l'Ortigier.

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée sur la commune de Saint-Pardoux-l'Ortigier. Ses principales caractéristiques sont les suivantes : la centrale occupera une surface clôturée de 26,3 ha divisée en deux blocs de 18,9 ha et 7,4 ha, séparés par un corridor écologique, pour une puissance prévue d'environ 24,9 MWc. Elle nécessitera la mise en place d'environ 83.000 modules photovoltaïques disposés sur des tables d'assemblage fixes, de 7 postes de conversion (surface unitaire 39 m²), d'un poste de stockage (surface unitaire 39 m²), d'un poste de livraison (surface unitaire 39 m²) et d'une citerne souple de 30 m³.

M. Robert VAYNE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que les avis émis par les collectivités territoriales et leurs groupements, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, sera tenu à la disposition du public, du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus :

- sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques
- en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier, aux heures d'ouverture des services à l'exception des jours fériés, du lundi au samedi, de 8 h 30 à 12 heures.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1, rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services à l'exception des jours fériés, du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 heures et 13 h 30 à 16 h 30.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier ;
- adresser ses observations et propositions par écrit au commissaire enquêteur ;
- par correspondance adressée à la mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier (M. le Commissaire enquêteur, enquête publique projet de centrale solaire, mairie, « Le Bourg », 19270 Saint-Pardoux-l'Ortigier), lequel les visera et les annexera au registre d'enquête ;
- par courrier électronique adressé à : pref_environnement@correze.pref.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel « Enquête publique projet de centrale solaire à Saint-Pardoux-l'Ortigier »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier pour recevoir ses observations et propositions, écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- le 4 décembre 2018, de 9 heures à 12 heures ;
- le 12 décembre 2018, de 9 heures à 12 heures ;
- le 20 décembre 2018, de 9 heures à 12 heures ;
- le 28 décembre 2018, de 9 heures à 12 heures ;
- le 4 janvier 2019, de 9 heures à 12 heures.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête : et conclusions du commissaire enquêteur (pendant un [1] an) et décision statuant sur la demande pourront être consultées au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction, sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze », à l'adresse suivante : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

Le préfet.
Pour le préfet et par délégation,
le chef de bureau.
Signé : Nadine PEYROUX.

535205

ANNEXE n° 6


**PETITES ANNONCES**

Votre petite annonce par téléphone au

**0 825 818 818** Service 0,18 €/min + prix appel


## BONNES AFFAIRES

### AGRICULTURE

#### MATÉRIELS AGRICOLES

**ACHETE PRESSE MD** + round baller + semoir à maïs pneumatique + tracteur 4 RM. _ Tél. 06.38.89.86.26. 526255

**RECHERCHE PRESSE, demi-densité, Claas, JD, Someca, NH, Welger etc, round-ballers Claas, Welger, Krone, etc, même non-tournants, pr autres marques et modèles me consulter, tracteur Fiat, UTB, Someca etc, état indifférent, faucheuse ts modèles + andaineur. _ ETS GRASSIOT, tél. 06.13.02.61.32.** 536231

### LOISIRS-DÉTENTE

#### COLLECTIONS

**COLLECTIONNEUR** achète grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Chartreuse, Cognac, même très vieux, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération. _ Tél. 06.76.08.74.60. RSC 800614885 530646

### SPORTS

**MATERIEL MUSCULATION** professionnel, à vendre, cardio-training, vélos aquabiking, cause cessation activité club de sport, 10 bd Michelet, à Brive 19. _ Tél. 05.55.23.50.83. 536164

### DIVERS

#### PERDUS TROUVÉS

**PERDU PORTE-DOCUMENTS** bordeaux, avec 2 dossiers bancaires du Crédit Agricole + un dossier juridique, à Brive, le 30 septembre 2018. _ Tél. 05.55.23.60.15. 534801

## RECHERCHES

**Pour tournage documentaire, TF1**

*recherche des agriculteurs(trices) qui mettent tout en oeuvre pour trouver l'âme soeur.*

530677

Si intéressés(ées), écrire à la réalisatrice : sophielagache@hotmail.com

## ANIMAUX

### CHIENS CHATS

**TYPE FOX TERRIER,** 1 mâle, 3 fem., non lof, nés 01/09/18, tatouage mère 2FKH398. _ Tél. 06.31.91.67.38, siren 40125445300012. 533988

## INFO SERVICE

### VOYANCE

**MAITRE WADE, voyant, medium astrologie, 1ère quest. gratuite travail discret. _ M. WADE, tél. 07.86.15.97.05 siren 802939660.** 528133

## MARIAGES RENCONTRES

### MARIAGES

#### AGENCES

**DES CHEVEUX BLANCS,** l'allure distinguée, chaleureux, attentionné, il désire en toute simplicité, rencontrer une compagne dynamique et souriante, avec qui il pourra partager des sorties, des rires et faire des projets, divorcé, 72 ans, retraité, rencontrez-le, réf. 6334. _ UNICENTRE IMPACT, tél. 06.81.75.40.15 www.unicentre.eu 534724

**59 ANS,** du 19, charme, féminine, posée, douce, intelligente, infirmière, div., prête pr projet de vie à 2, appréciera sorties, quiétude du foyer, bonheur simple, de qualité à offrir à M cél./vf/div., âge rap., métier indif., sérieux, dialogue, aimant animaux, réf.5940. _ ODILE-RENCONTRES.COM, tél. 05.55.18.93.50. 534656

**48 ANS,** fonct., cél. du 19, allure sportswear soignée, souriant, sérieux, engagement, horreur du mensonge, H de confiance, brico., entr. maison, jard., aime nature, rando, VTT, ciné, voy., souh. aimer F dyn., sincère, âge rap., cél./div./vve, métier indif., réf.5804. _ ODILE-RENCONTRES.COM, tél. 05.55.18.93.50. 534651

**66 ANS,** coquette, naturelle, blde, yx verts, div., ret., à 2 pr balades, broc., marche, tourisme, resto, du 19, envisage rel. sérieuse avec H soigné, gentil, rassurant, âge rap., cél./vf/div., métier indif., pr plaisirs simples de la vie, réf.5925._ ODILE-RENCONTRES.COM, 1 rue F. Mialet, BRIVE, tél. 05.55.18.93.50. 534646

**79 ANS,** blde, mince, élégante, chaleureuse, créative, humour, aime voy., danse, spect., ciné, musique, nature, du 19, ret., div., souh. vie sereine, complicité, tendresse, douceur, bonheur avec M 65/79 a., cél./vf/div., métier indif., sincère, cultivé, aimant, réf.5937. _ ODILE-RENCONTRES.COM, tél. 05.55.18.93.50. 534616

**64 ANS,** ret. ingénieur, naturel, sourire, authentique, doux, passions nature, chvaux, musiq., propose rel. basée sur partage, respect, rendre l'autre heureux, div., rég., généreux, attentionné, amour à offrir à 1 F âge en rap., cél./div./vve, métier indif., réf.5709. _ ODILE-RENCONTRES.COM, tél. 05.55.18.93.50. 534607

rence joignez la coupure de l'annonce. A réception, nous la transmettrons à l'intéressé. C'est lui qui doit vous répondre directement.

### Très important

De nombreux lecteurs nous donnent des numéros d'annonces qui ne correspondent pas à l'annonce qui les intéresse. De ce fait, leur lettre prend une mauvaise destination. Donnez-nous le numéro exact et vous serez satisfait dans le minimum de temps.

### A nos annonceurs

Nous prions nos annonceurs de répondre aux lettres qu'ils reçoivent, surtout lorsqu'elles sont accompagnées d'un timbre. Nous les en remercions.

**UN REGARD VERT AZUR,** l'allure distinguée, Marie, agent immobilier, divorcée, 56 ans, aime la marche, la lecture, les sorties, son désir le plus cher, partager des découvertes avec un homme élégant, dynamique, appelez, réf. 5750. _ UNICENTRE IMPACT, tél. 06.81.75.40.15 www.unicentre.eu 534716

**GRAND, BELLE CARRURE,** retraité du médical, 61 ans, divorcé, il souhaite rencontrer la compagne douce et sensible, qui, comme lui, aime cuisiner, se balader en pleine nature ou à la mer, il saura vous écouter et vous chérir, alors téléphonez, réf. 5344. _ UNICENTRE IMPACT, tél. 06.81.75.40.15 www.unicentre.eu 534696

### RENCONTRES

#### PARTICULIERS

**NI CLUB NI AGENCE, + de 3.400 annonces de particulier à particulier avec téléphone pour des rencontres sérieuses. _ POINT RENCONTRES MAGAZINE, documentation gratuite sous pli discret, tél. 0.800.02.88.02. appel gratuit depuis un poste fixe.** 530644


LA MONTAG

Président du Conseil d'administration :
Directeur général, Directeur de la publication :
Rédactrice en chef :

Fondateur :

Principaux actionnaires : Fondation Alexandre
HMCF SAS au capital de 9.046.200 €.

DIRECTION, RÉDACTION : 45, rue du Clos-Four - 63056 CLERMONT-FERRAND Cec
Tirage OJD 2017 : 172.557 exemplaires. Commissic

IMPRIMERIE : GCF - 40, rue Morel-Ladeuil - €

I. – PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 45, rue du Clos-Four, 630
1) Publicité commerciale. – Tél. 04.73.17.30.42.
2) Petites annonces. – Tél. 0825 818 818*.
3) Annonces officielles. – Tél. 0826 09 01 02*.
4) Emploi : carrières et professions. – Tél. 0826 09 00 26*.
5) Avis nécrologiques. – Tél. 0825 31 10 10*.

II. – PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 7577
1) Publicité commerciale. – Tél. 01.80.48.93.66.
2) Annonces classées - carrières et professions : Tél. 01.80.48.93.89.

Centre Fr

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à haute durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0.01kg/t

# Annonces classées

## VIE DES SOCIÉTÉS

**ARCANE JURIS**
**Société d'avocats**
**Conseils en droit des sociétés, en droit social et en droit fiscal**
**74100 Annemasse**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date, à Objat, du 5 novembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** société à responsabilité limitée.

**Dénomination sociale :** CM2D.

**Siège social :** 38, avenue Raymond-Poincaré, 19130 Objat.

**Objet social :** la gestion et l'exploitation directe ou indirecte, notamment par contrat de location-gérance, de commerce de restauration à service rapide à enseigne MC DONALD'S.

**Durée de la société :** quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

**Capital social :** 8.000 €.

**Gérance :** M. Daniel BERTHEAU, demeurant à Brive-la-Gaillarde (19100), 50, rue Émile-Pagnon, a été nommé gérant.

**Immatriculation de la société :** au registre du commerce et des sociétés de Brive.

**Pour avis.**

La gérance.

535235

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

**PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREMIÈRE INSERTION

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus, soit pendant trente-deux (32) jours consécutifs, pour connaître l'avis du public sur le projet présenté par la société ENGIE PV ÉTANG BERTRAND, relatif à la création d'une centrale solaire au sol sur des terrains situés au lieu-dit « La Malignie », sur la commune de Saint-Pardoux-l'Ortigier.

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée sur la commune de Saint-Pardoux-l'Ortigier. Ses principales caractéristiques sont les suivantes : la centrale occupera une surface clôturée de 26,3 ha divisée en deux blocs de 18,9 ha et 7,4 ha, séparés par un corridor écologique, pour une puissance prévue d'environ 24,9 MWc. Elle nécessitera la mise en place d'environ 83.000 modules photovoltaïques disposés sur des tables d'assemblage fixes, de 7 postes de conversion (surface unitaire 39 $m^2$), d'un poste de stockage (surface unitaire 39 $m^2$), d'un poste de livraison (surface unitaire 39 $m^2$) et d'une citerne souple de 30 $m^3$.

M. Robert VAYNE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que les avis émis par les collectivités territoriales et leurs groupements, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, sera tenu à la disposition du public, du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus :

- sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques
- en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier, aux heures d'ouverture des services à l'exception des jours fériés, du lundi au samedi, de 8 h 30 à 12 heures.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1, rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services à l'exception des jours fériés, du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 heures et 13 h 30 à 16 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

(sic — continued)

- en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier ;
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie) ;
- sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

Les demandes d'information relatives au projet peuvent être adressées à la société ENGIE PV ÉTANG BERTRAND, M. Jérémie BACCAR, chef de projet (tél. 04.99.52.85.15, adresse : Le Triade II, parc d'activités millénaire II, 215, rue Samuel-Morse, 34000 Montpellier, e-mail : jeremie.baccar@engie.com).

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, au nom de l'État, sur la demande de permis de construire (accord, accord assorti de prescriptions ou refus).

Les informations relatives à ce dossier : avis d'enquête, avis de l'autorité environnementale, dossier de demande de permis de construire, rapport et conclusions du commissaire enquêteur (pendant un [1] an) et décision statuant sur la demande pourront être consultées au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction, sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze », à l'adresse suivante : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

Le préfet.
Pour le préfet et par délégation,
le chef de bureau.
Signé : Nadine PEYROUX.

535205


**PETITES ANNONCES**
Votre petite annonce par téléphone au
0 825 818 818 Service 0,18 € / min + prix appel


## BONNES AFFAIRES

### AGRICULTURE

### MATÉRIELS AGRICOLES

**ACHETE PRESSE MD** + round baller + semoir à maïs pneumatique + tracteur 4 RM. _ Tél. 06.38.89.86.26. 526255

**RECHERCHE PRESSE, demi-densité, Claas, JD, Someca, NH, Welger etc, round-ballers Claas, Welger, Krone, etc, même non-tournants, pr autres marques et modèles me consulter, tracteur Fiat, UTB, Someca etc, état indifférent, faucheuse ts modèles + andaineur. _ ETS GRASSIOT, tél. 06.13.02.61.32.** 536231

### LOISIRS-DÉTENTE

### COLLECTIONS

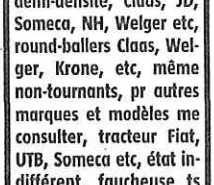

**COLLECTIONNEUR** achète grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne,

### RECHERCHES

**Pour tournage documentaire, TF1**
*recherche des agriculteurs(trices) qui mettent tout en oeuvre pour trouver l'âme soeur.*

530677

Si intéressés(ées), écrire à la réalisatrice : sophielagache@hotmail.com

## ANIMAUX

### CHIENS CHATS

**TYPE FOX TERRIER**, 1 mâle, 3 fem., non lof, nés 01/09/18, tatouage mère 2FKH398. _ Tél. 06.31.91.67.38, siren 40125445300012. 533988

## INFO SERVICE

### VOYANCE

MAITRE WADE ...

**DAME RAFFINÉE** et moderne, veuve, 77 ans, elle adore tricoter, broder, chiner, cuisiner, si vous êtes tendre, actif, gentil et doux, alors elle a hâte de vous rencontrer pour partager des moments de bonheur à deux, téléphonez, réf. 5534. _ UNICENTRE IMPACT, tél. 06.81.75.40.15 www.unicentre.eu 534685

**PÉTILLANTE ET JOVIALE,** blonde aux yeux bleus, moderne, elle ne fait pas son âge, 66 ans, divorcée, retraitée fonctionnaire, si vous voyez la vie du bon côté, si vous avez envie de profiter d'instants complices et câlins, alors renconrez-la, téléphonez, réf. 4414. _ UNICENTRE IMPACT, tél. 06.81.75.40.15 www.unicentre.eu 534658

**59 ANS,** du 19, charme, féminine, posée, douce, intelligente, infirmière, div., prête pr projet de vie à 2, appréciera sorties, quiétude du foyer, bonheur simple, de qualité à offrir à M cél./vf/div., âge rap., métier indif., sérieux, dialogue, aimant animaux, réf.5940. _ ODILE-RENCONTRES.COM, tél. 05.55.18.93.50. 534656

**48 ANS,** fonct., cél. du 19, allure sportswear soignée, souriant, sérieux, engagement, horreur du mensonge, H de confiance, brico., entr. maison, jard., aime nature, rando, VTT, ciné, voy., souh. aimer F dyn., sincère, âge rap., cél./div./vve, métier indif., réf.5804. _ ODILE-RENCONTRES.COM, tél. 05.55.18.93.50. 534651

**66 ANS,** coquette, naturelle, blde, yx verts, div., ret., à 2 pr balades, broc., marche, tourisme, resto, du 19, envisage rel. sérieuse avec H soigné, gentil, rassurant, âge rap., cél./vf/div., métier indif., pr plaisirs simples de la vie, réf.5925._ ODILE-RENCONTRES.COM, 1 rue F. Mialet, BRIVE, tél. 05.55.18.93.50. 534646

**79 ANS,** blde, mince, élégante, chaleureuse, créative, humour, aime voy., danse, spect., ciné, musique, nature, du 19, ret., div., souh. vie sereine, complicité, tendresse, douceur, bonheur avec M 65/79 a., cél./vf/div., métier indif., sincère, cultivé, aimant, réf.5937. _ ODILE-RENCONTRES.COM, tél. 05.55.18.93.50. 534616

**64 ANS,** ret. ingénieur, naturel, sourire, authentique, doux, passions nature, chvaux, musiq., propose rel. basée sur partage, respect, rendre l'autre heureux, div., rég., généreux, attentionné, amour à offrir à 1 F âge en rap., cél./div./vve, métier indif., réf.5709. _ ODILE-RENCONTRES.COM, tél. 05.55.18.93.50. 534607

A nos lecteurs...
**Comment répondre à une petite annonce**

Lorsqu'il y a la mention écrire CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, nous ne pouvons vous donner l'adresse. Vous écrivez une lettre destinée à l'annonceur. Précisez bien le numéro exact de l'annonce qui vous intéresse ou de préférence joignez la coupure de l'annonce. A réception, nous la transmettrons à l'intéressé. C'est lui qui doit vous répondre directement.

**Très important**

De nombreux lecteurs nous donnent des numéros d'annonces qui ne correspondent pas à l'annonce qui les intéresse. De ce fait, leur lettre prend une mauvaise destination. Donnez-nous le numéro exact et vous serez satisfait dans le minimum de temps.

**A nos annonceurs**

Nous prions nos annonceurs de répondre aux lettres qu'ils reçoivent, surtout lorsqu'elles sont accompagnées d'un timbre. Nous les en remercions.

**UN REGARD VERT AZUR,** l'allure distinguée, Marie, agent immobilier, divorcée, 56 ans, aime la marche, la lecture, les sorties, son désir le plus cher, partager des découvertes avec un homme élégant, dynamique, appelez, réf. 5750. _ UNICENTRE IMPACT, tél. 06.81.75.40.15 www.unicentre.eu 534716

**GRAND, BELLE CARRURE,** retraité du médical, 61 ans, divorcé, il souhaite rencontrer la compagne douce et sensible, qui, comme lui, aime cuisiner, se balader en pleine nature ou à la mer, il saura vous écouter et vous chérir, alors téléphonez, réf. 5344. _ UNICENTRE IMPACT, tél. 06.81.75.40.15 www.unicentre.eu 534696

### RENCONTRES

### PARTICULIERS

**NI CLUB NI AGENCE, + de 3.400 annonces de particulier à particulier avec téléphone pour des rencontres sérieuses. _ POINT RENCONTRES MAGAZINE, documentation gratuite sous pli discret, tél. 0.800.02.88.02. appel gratuit depuis un poste fixe.** 530644

**TÉLÉPH**

BING, ou am entre H hésion 08.92 42027 prix ap

enfant la soli envie ments E M I 08.95 €/mn 42481

blond des téléph tél. (0,80 pel),

jamai enfan quelq sion t E M 08. (0,80 pel),

FEMM d'espr tion p 08.9 0,80 RC442

0 826 09 01 02 Service 0,18 €/min + prix appel

Par arrêté du Préfet, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département de la Corrèze et par arrêté ministériel du 21 décembre 2017 au tarif de 4,16 € hors taxes la ligne.

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SERVICES

**n et adresse officiels de l'organisme acheteur :** BRIVE HABITAT. Correspondant : Thomas DELAGE, 49, rue Poncelet, 19100 Brive-la-Gaillarde, él. 05.55.87.98.50, fax 05.55.87.98.51,
rriel : tdelage@brivehabitat.fr
esse Internet : http://www.brivehabitat.fr/
esse internet du profil d'acheteur :
ttp://brivehabitat.e-marchespublics.com

**)bjet du marché :** mission d'ordonnancement, de pilotage et coordination pour la réhabilitation de 389 logements et restructuration de la place Arcades, quartier de Rivet, Brive-la-Gaillarde.

**PV :** objet principal : 71300000.

**ode NUTS :** |FRI21|.

is implique un marché public.

erus des variantes.

**a procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les rchés publics de l'OMC :** oui.

**stations divisées en lots :** non.

**)urée du marché ou délai d'exécution :** quarante-huit (48) mois à compter de la notification du marché.

**gues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** le français.

**nité monétaire utilisée :** l'euro.

**onditions de participation:**

**lifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**..uments à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au hoix de l'acheteur public :**

mulaire DC1, lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses raitants (disponible à l'adresse suivante :
://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-ducandidat) ;
formulaire DC2, déclaration du candidat individuel ou du membre du roupement (disponible à l'adresse suivante :
://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclaration-du-candidat) ;
rmulaire DC4, déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse rante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4) ;
s'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le didat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit galement apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques ettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée xécution du marché public ou de l'accord-cadre (documents à produire annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur lic) ;
si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue ançaise, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, ifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

**ransmission et la vérification des documents de candidatures peut re effectuée par le dispositif « Marché public simplifié » sur présentation du numéro de SIRET :** non.

**ères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréen fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**ype de procédure :** procédure adaptée.

**e limite de réception des offres :** le 27 décembre 2018, à 12 heures.

**res renseignements :**

**uméro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/ ntité adjudicatrice :** 0021090PC.

**e d'envoi du présent avis à la publication :** le 4 décembre 2018.

---

Par acte sous seing privé en date, à Brive, du 4 décembre 2018, a été constituée une société en nom collectif présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** CANOR.

**Siège social :** 49, avenue Jean-Jacques-Rousseau, 19100 Brive-la-Gaillarde.

**Objet :** bar, gérance d'un débit de tabac, jeux, loterie, Française des Jeux, PMU, diffuseur de presse, cartes postales, librairie, papeterie, article fumeurs, souvenirs, dépôt et retrait colis, transfert argent.

**Durée :** cinquante (50) ans à compter de son immatriculation au RCS.

**Capital :** 10.000 €.

**Associés :** Damien CANOR, associé et gérant, et Marie-Claire GENETZ, associée, demeurant tous deux 69, chemin de Lavarde, Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze).

**Immatriculation :** la société sera immatriculée au RCS de Brive.

**Pour avis.**

Le gérant.

547709

---

**TEIXEIRA ANTONIO SARL**
**Société à responsabilité limitée en liquidation**
**au capital de 60.000 €**
**Siège : 46 bis, rue du 4-Septembre, 19000 Tulle**
**RCS Brive 402.553.945**

## AVIS

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 19 novembre 2018, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 novembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Antonio TEIXEIRA, demeurant 14, rue du Bos, 191000 Tulle, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminées par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 46 bis, rue du 4-Septembre, 19000 Tulle. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Brive, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

**Pour avis.**

Le liquidateur.

547535

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

**PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEUXIÈME INSERTION

Il est rappelé qu'une enquête publique est ouverte du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus, soit pendant trente-deux (32) jours consécutifs, pour connaître l'avis du public sur le projet présenté par la société ENGIE PV ÉTANG BERTRAND, relatif à la création d'une centrale solaire au sol sur des terrains situés au lieu-dit « La Malignie », sur la commune de Saint-Pardoux-l'Ortigier.

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée sur la commune de Saint-Pardoux-l'Ortigier. Ses principales caractéristiques sont les suivantes : la centrale occupera une surface clôturée de 26,3 ha divisée en deux blocs de 18,9 ha et 7,4 ha, séparés par un corridor écologique, pour une puissance prévue d'environ 24,9 MWc. Elle nécessitera la mise en place d'environ 83.000 modules photovoltaïques disposés sur des tables d'assemblage fixes, de 7 postes de conversion (surface unitaire 39 m²), d'un poste de stockage (surface unitaire 39 m²), d'un poste de livraison (surface unitaire 39 m²) et d'une citerne souple de 30 m³.

M. Robert VAYNE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

visera et les annexera au registre d'enquête ;
- pour courrier électronique adressé à : pref_environnement@correze.pref.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel : « Enquête publique projet de centrale solaire à Saint-Pardoux-l'Ortigier »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier pour recevoir ses observations et propositions, écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- le 4 décembre 2018, de 9 heures à 12 heures ;
- le 12 décembre 2018, de 9 heures à 12 heures ;
- le 20 décembre 2018, de 9 heures à 12 heures ;
- le 28 décembre 2018, de 9 heures à 12 heures ;
- le 4 janvier 2019, de 9 heures à 12 heures.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier ;
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie) ;
- sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

Les demandes d'information relatives au projet peuvent être adressées à la société ENGIE PV ÉTANG BERTRAND, M. Jérémie BACCAR, chef de projet (tél. 04.99.52.85.15, adresse : Le Triade II, parc d'activités Millénaire II, 215, rue Samuel-Morse, 34000 Montpellier
e-mail : jeremie.baccar@engie.com).

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, au nom de l'État, sur la demande de permis de construire (accord, accord assorti de prescriptions ou refus).

Les informations relatives à ce dossier, avis d'enquête, avis de l'autorité environnementale, dossier de demande de permis de construire, rapport et conclusions du commissaire enquêteur (pendant un [1] an) et décision statuant sur la demande pourront être consultées au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction, sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze », à l'adresse suivante : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

Le préfet.
Pour le préfet et par délégation,
le chef de bureau,
signé : Nadine PEYROUX.

535208

Si vous écrivez en réponse à une petite annonce, n'omettez pas d'indiquer le numéro de référence

LA MONTAGNE

Président du Conseil d'administration : M. Michel HABOUZIT
Directeur général
Directeur de la publication : M. Alain VEDRINE
Rédactrice en chef : Mme Sandrine THOMAS
Fondateur : Alexandre VARENNE

Principaux actionnaires : Fondation Alexandre et Marguerite VARENNE ; HMCF SAS au capital de 9.046.200 €. RC 832 039 648

**DIRECTION, RÉDACTION :** 45, rue du Clos-Four - 63056 CLERMONT-FERRAND Cedex 2. Téléphone **04.73.17.17.17.** Fax rédaction 04.73.17.18.19 - Tirage OJD 2017 : 172.557 exemplaires. Commission paritaire : n° 0420 C 86413.

**IMPRIMERIE :** GCF - 40, rue Morel-Ladeuil - 63000 Clermont-Ferrand.

**I. – PUBLICITÉ LOCALE :** CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 45, rue du Clos-Four, 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2 :
1) **Publicité commerciale.** – Tél. 04.73.17.30.42.
2) **Petites annonces.** – Tél. 0825 818 818*.
3) **Annonces officielles.** – Tél. 0826 09 01 02*.
4) **Emploi : carrières et professions.** – Tél. 0826 09 00 26*.
5) **Avis nécrologiques.** – Tél. 0825 31 10 10*.

**II. – PUBLICITÉ NATIONALE :** 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :
1) **Publicité commerciale.** – Tél. 01.80.48.93.66.
2) **Annonces classées - carrières et professions :** Tél. 01.80.48.93.89.

* 0,18 € TTC la minute.

OJD DIFFUSION CentreFrance

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Ecolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0.01kg/t de papier.

Correze

La Montagne du 7/12/18

## REMERCIEMENTS

**LOUIGNAC**

Toute la famille,
très touchée par les marques de sympathie que vous lui avez témoignées lors du décès de

**Marie-Antoinette PARISIS**

vous prie de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

*PF Sébastien Breuil, Ayen-Objat-Juillac.*

670198

ANNONCES OFFICIELLES
0 826 09 01 02 Service 0,18 €/min + prix appel
Par arrêté du Préfet, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département de la Corrèze et par arrêté ministériel du 24 décembre 2017 au tarif de 4,46 € hors taxes la ligne.

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SERVICES

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** BRIVE HABITAT. Correspondant : Thomas DELAGE, 49, rue Poncelet, 19100 Brive-la-Gaillarde, tél. 05.55.87.98.50, fax 05.55.87.98.51,
courriel : tdelage@brivehabitat.fr
Adresse Internet : http://www.brivehabitat.fr/
Adresse internet du profil d'acheteur :
http://brivehabitat.e-marchespublics.com

**Objet du marché :** mission d'ordonnancement, de pilotage et coordination pour la réhabilitation de 389 logements et restructuration de la place des Arcades, quartier de Rivet, Brive-la-Gaillarde.

**CPV :** objet principal : 71300000.

**Code NUTS :** |FRI21|.

L'avis implique un marché public.

Refus des variantes.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** oui.

**Prestations divisées en lots :** non.

**Durée du marché ou délai d'exécution :** quarante-huit (48) mois à compter de la notification du marché.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** le français.

**Unité monétaire utilisée :** l'euro.

**Conditions de participation:**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- formulaire DC1, lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses cotraitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-ducandidat) ;
- formulaire DC2, déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclaration-du-candidat) ;
- formulaire DC4, déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :** Brive Habitat. Correspondant : M. le Directeur général, 49, rue Poncelet, 19100 Brive-la-Gaillarde, adresse Internet : http://brivehabitat.e-marchespublics.com

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** Brive Habitat. Correspondant : M. Damien DOUNIES, 49, rue Poncelet, 19100 Brive-la-Gaillarde,
courriel : ddounies@brivehabitat.fr
adresse Internet : http://brivehabitat.e-marchespublics.com

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :** Brive Habitat. Correspondant : Mlle Fleuriane BRANDEL, 49, rue Poncelet, 19100 Brive-la-Gaillarde,
courriel : fbrandel@brivehabitat.fr
Adresse Internet : http://brivehabitat.e-marchespublics.com

***Instance chargée des procédures de recours :*** *tribunal administratif de* Limoges, 1 cours Vergniaud, 87000 Limoges cedex.

547573

## VIE DES SOCIÉTÉS

# AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date, à Brive, du 4 décembre 2018, a été constituée une société en nom collectif présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** CANOR.

**Siège social :** 49, avenue Jean-Jacques-Rousseau, 19100 Brive-la-Gaillarde.

**Objet :** bar, gérance d'un débit de tabac, jeux, loterie, Française des Jeux, PMU, diffuseur de presse, cartes postales, librairie, papeterie, article fumeurs, souvenirs, dépôt et retrait colis, transfert argent.

**Durée :** cinquante (50) ans à compter de son immatriculation au RCS.

**Capital :** 10.000 €.

**Associés :** Damien CANOR, associé et gérant, et Marie-Claire GENETZ, associée, demeurant tous deux 69, chemin de Lavarde, Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze).

**Immatriculation :** la société sera immatriculée au RCS de Brive.

**Pour avis.**

Le gérant.

547709

**TEIXEIRA ANTONIO SARL**
**Société à responsabilité limitée en liquidation**
**au capital de 60.000 €**
**Siège : 46 bis, rue du 4-Septembre, 19000 Tulle**
**RCS Brive 402.553.945**

# AVIS

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 19 novembre 2018, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 novembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Antonio TEIXEIRA, demeurant 14, rue du Bos, 191000 Tulle, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminées par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 46 bis, rue du 4-Septembre, 19000 Tulle. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Brive, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

**Pour avis.**

Le liquidateur.

547535

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que les avis émis par les collectivités territoriales et leurs groupements, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, sera tenu à la disposition du public du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus :

- sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques
- en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier, aux heures d'ouverture des services à l'exception des jours fériés, du lundi au samedi, de 8 h 30 à 12 heures.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1, rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services à l'exception des jours fériés, du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 heures et 13 h 30 à 16 h 30.

*Le public pourra :*

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier ;
- adresser ses observations et propositions par écrit au commissaire enquêteur ;
- par correspondance adressée à la mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier (M. le Commissaire enquêteur, enquête publique, projet de centrale solaire, mairie, « Le Bourg », 19270 Saint-Pardoux-l'Ortigier), lequel les visera et les annexera au registre d'enquête ;
- pour courrier électronique adressé à :
pref_environnement@correze.pref.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel : « Enquête publique projet de centrale solaire à Saint-Pardoux-l'Ortigier »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier pour recevoir ses observations et propositions, écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- le 4 décembre 2018, de 9 heures à 12 heures ;
- le 12 décembre 2018, de 9 heures à 12 heures ;
- le 20 décembre 2018, de 9 heures à 12 heures ;
- le 28 décembre 2018, de 9 heures à 12 heures ;
- le 4 janvier 2019, de 9 heures à 12 heures.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier ;
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie) ;
- sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » :
http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

Les demandes d'information relatives au projet peuvent être adressées à la société ENGIE PV ÉTANG BERTRAND, M. Jérémie BACCAR, chef de projet (tél. 04.99.52.85.15, adresse : le Triade II, parc d'activités Millénaire II, 215, rue Samuel-Morse, 34000 Montpellier
e-mail : jeremie.baccar@engie.com).

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, au nom de l'État, sur la demande de permis de construire (accord, accord assorti de prescriptions ou refus).

Les informations relatives à ce dossier, avis d'enquête, avis de l'autorité environnementale, dossier de demande de permis de construire, rapport et conclusions du commissaire enquêteur (pendant un [1] an) et décision statuant sur la demande pourront être consultées au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction, sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze », à l'adresse suivante : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

Le préfet.
Pour le préfet et par délégation,
le chef de bureau,
signé : Nadine PEYROUX.

535208

Si vous écrivez en réponse à une petite annonce n'oubliez pas d'indiquer le numéro de référence

LA MONTAGNE

Président du Conseil d'administration : M. Michel HABOUZIT
Directeur général
Directeur de la publication : M. Alain VEDRINE

12/12/18



# Avis d'obsèques / Annonces classées

**RE-LES-COURBES (Lauve)**
**TREIGNAC**

IRAS, son époux ;
t) LACHASSAGNE, sa fille ;
IGUEROS,
SAGNE,
ifants ;
ses arrière-petits-enfants,
a famille
e vous faire part du décès de

**e Suzanne COUTURAS**
née ROUX

10 décembre 2018, à l'âge de

ie religieuse sera célébrée **le bre 2018, à 14 heures**, en ac, suivie de l'inhumation au tail, à Treignac.
IRAS repose au funérarium des res Couturas, ZA Le Portail, à peut se recueillir, **le mercredi 18, de 14 h 30 à 18 heures.**
s sur registre.
ues.
rt demandée pour son gendre

**LACHASSAGNE**

écembre 2005.

●

nercie par avance toutes les s associeront à sa peine, ainsi inces et le service de médecine ital de Tulle pour leur gentil- lement et leur accompagne- noments difficiles.
s, Treignac (05.55.98.19.39).
*sur www.dansnoscoeurs.fr*

670890

**NEUVIC**

s amis
de vous faire part du décès de

**Jacqueline LAROSE**
e AUBESSARD

de 83 ans.
religieuses auront lieu **le jeudi 8, à 15 heures**, en l'église de

AROSE repose au funérarium Voltaire.
sur registre.

●

nercie toutes les personnes qui à sa peine.
lud, Ussel-Meymac.
*sur www.dansnoscoeurs.fr*

670702

**NOAILLES**

is FOUCHET,
TABARD,

ud, Mélanie et Julien,
ine, Léna et Alexandre,
nts ;
aomi, Léon,

## ANNONCES OFFICIELLES

0 826 09 01 02 Service 0,18 €/min + prix appel

Par arrêté du Préfet, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département de la Corrèze et par arrêté ministériel du 21 décembre 2017 au tarif de 4,16 € hors taxes la ligne.

## VIE DES SOCIÉTÉS

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TULLE**

### EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement en date du 5 décembre 2018 arrêtant le plan de redressement de : **M. Bruno BOULARD,** « Plos », 19380 Forges.

**Durée du plan :** quinze (15) ans. 1re échéance le 5 décembre 2019.

**Commissaire à l'exécution du plan :** Me Nicolas LEURET, 2, boulevard du Salan, 19100 Brive.

550158

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TULLE**

### EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement en date du 5 décembre 2018 d'ouverture d'une procédure de sauvegarde : **M. Samuel FRAQUET,** lieu-dit « Lavergne », 19220 Saint-Privat.

Période d'observation : six (6) mois.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux (2) mois de la publication au *BODACC* entre les mains du mandataire judiciaire : SCP PIMOUGUET - LEURET - DEVOS - BOT, 2, boulevard Salan, 19100 Brive-la-Gaillarde.

550153

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TULLE**

### EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement en date du 5 décembre 2018 d'ouverture d'une procédure de sauvegarde : **M. Jonathan MENIS.**

**Période d'observation :** six (6) mois.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux (2) mois de la publication au *BODACC* entre les mains du mandataire judiciaire : SCP PIMOUGUET-LEURET-DEVOS-BOT, 2, boulevard Salan, 19100 Brive-la-Gaillarde.

550160

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TULLE**

### EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement en date du 5 décembre 2018 arrêtant le plan de continuation de : **M. Philippe RENAUDIE,** « Vitrac », 19450 Chamboulive.

**Durée du plan :** quinze (15) ans. 1er échéance le 5 décembre 2019.

**Commissaire à l'exécution du plan :** Me Nicolas LEURET, 2, boulevard du Salan, 19100 Brive.

550156

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de la Jonchère-Saint-Maurice pendant la durée de l'enquête du mardi 8 janvier 2019 à 9 heures au jeudi 7 février 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :
- les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- les mercredi et samedi, de 9 à 12 heures.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de la Jonchère-Saint-Maurice les jours et heures suivants :
- mardi 8 janvier 2019, de 9 à 12 heures ;
- mercredi 16 janvier 2019, de 9 à 12 heures ;
- samedi 26 janvier 2019, de 9 à 12 heures ;
- jeudi 7 février 2019, de 13 h 30 à 17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions :
- sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête ;
- par correspondance au commissaire enquêteur chargé du déroulement de l'enquête publique, à la mairie de la Jonchère Saint-Maurice ;
- par courriel-à l'adresse :
enquete-publique.classement.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, relatifs à cette enquête, seront transmis au préfet et au tribunal administratif.

A l'issue de l'enquête et des différentes consultations prévues dans le cadre de la procédure, le projet de classement sera soumis, pour avis, à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Haute-Vienne. La décision susceptible d'intervenir est un arrêté ministériel de classement après avis de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages qui siège à Paris.

Les informations relatives à ce dossier peuvent-être demandées auprès de M. Richard GENTET, DREAL Nouvelle-Aquitaine, site Limoges au 05.55.96.12.55.

Limoges, le 10 décembre 2018.

Pour le préfet,
le secrétaire général, Jérôme DECOURS.

548373

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce nº 535208 parue le 7 décembre 2018 concernant la deuxième insertion de l'enquête publique concernant le projet présenté par la société ENGIE PV ÉTANG BERTRAND, relatif à la création d'une centrale solaire au sol sur des terrains situés au lieu-dit « La Malignie », sur la commune de Saint-Pardoux-l'Ortigier, l'adresse électronique pour l'envoi des observations et des propositions du public est :
pref-environnement@correze.pref.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel : « Enquête publique projet de centrale solaire à Saint-Pardoux-l'Ortigier »).

550103

## VENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

**SCP Blanche NEIGE SCHMITT**
**Aurélie SOUIL**
Huissiers de justice associées
17, quai Alfred-de-Chammard
BP nº 162 - 19000 Tulle
Tél. 05.55.20.00.66
Mail : etude@huissiers19.com

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**par le ministère de Me Aurélie SOUIL**

**LE VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2018**
**à 14 h 30 - Visite à 14 h**
**Avenue Ventadour à (19000) TULLE**

**DÉSIGNATION : POSSIBILITÉ DE VENTE EN UN LOT**
Un véhicule PEUGEOT 508 break hybride 4 de 2013, tables, chaises, lave-mains, plonge,

550149


PETITES ANNONCES
Votre petite annonce pa
0 825 818 818

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

**ACHÈTE VÊTEMENTS** anciens, chasse, travail, pantalons, chemises même abimés, linge de maison, contenu maison. _ Tél. 04.73.64.07.01 ou 06.31.01.11.18, sir. 494378839 545660

**VIDE MAISON, à Forges lieu dit Chastre nº4, meubles, vaisselle, bibelots, objets divers, samedi 15 décembre, 13 h. à 17 h., dimanche 16 décembre, 10 h. à 17 h.** 548771

ELECTROMÉNAGER

**CUISINIERE A BOIS, marque Rosière + petit insert, 300 € le tout, TBE. _ Tél. 06.11.78.13.21.** 544734

AGRICULTURE

**RECHERCHE TRACTEUR AGRICOLE, tous états, toutes marques, même hors service, de 1970 à 2000. _ CORNELOUP D., tél. 06.10.24.45.96, siren 75128934900035.** 546941

BRICOLAGE

**ACHÈTE VIEUX PLANCHÉS de chêne. _ Tél. 07.84.32.15.37.** 543747

LOISIRS-DÉTENTE

COLLECTIONS

**COLLECTIONNEUR** achète grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Chartreuse, Cognac, même

LA VIE CORREZIENNE du 16/11/18
ANNEXE n° 7

# ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

1819032

## Préfecture de la Corrèze

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
1ÈRE INSERTION

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte **du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, pour connaître l'avis du public sur le projet présenté par la **société ENGIE PV ETANG BERTRAND**, relatif à la création d'une centrale solaire au sol sur des terrains situés au lieu-dit « La Malignie », sur la **commune de Saint-Pardoux-l'Ortigier.**

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée sur la commune de Saint-Pardoux-l'Ortigier.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes : La centrale occupera une surface clôturée de 26,3 ha divisée en deux blocs de 18,9 ha et 7,4 ha, séparés par un corridor écologique, pour une puissance prévue d'environ 24,9 MWc. Elle nécessitera la mise en place d'environ 83 000 modules photovoltaïques disposés sur des tables d'assemblage fixes, de 7 postes de conversion (surface unitaire 39 m²), d'un poste de stockage (surface unitaire 39 m²), d'un poste de livraison (surface unitaire 39 m²) et d'une citerne souple de 30 m³.

Monsieur Robert Vayne, ingénieur en chef des travaux publics de l'État en retraite, a été désigné commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que les avis émis par les collectivités territoriales et leurs groupements, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, sera tenu à la disposition du public, du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

- en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier, aux heures d'ouverture des services à l'exception des jours fériés : du lundi au samedi de 8h30 à 12h00.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services à l'exception des jours fériés : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier,

- adresser ses observations et propositions par écrit au commissaire-enquêteur

- par correspondance adressée à la mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier (Monsieur le commissaire-enquêteur - enquête publique projet de centrale solaire – Mairie – Le bourg – 19270 Saint-Pardoux-l'Ortigier) lequel les visera et les annexera au registre d'enquête,

- pour courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.pref.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique projet de centrale solaire à Saint-Pardoux-l'Ortigier).

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier pour recevoir ses observations et propositions, écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- le 4 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,

- le 12 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,

- le 20 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,

- le 28 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,

- le 4 janvier 2019 de 9h00 à 12h00.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier,

- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

Les demandes d'information relatives au projet peuvent être adressées à la société ENGIE PV ETANG BERTRAND, Monsieur Jérémie Baccar, chef de projet ( tél. 04 99 52 85 15 – adresse : Le Triade II, Parc d'activités Millénaire II, 215 rue Samuel Morse, 34000 Montpellier – email jeremie.baccar@engie.com ).

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, au nom de l'État, sur la demande de permis de construire (accord, accord assorti de prescriptions ou refus).

Les informations relatives à ce dossier : avis d'enquête, avis de l'Autorité Environnementale, dossier de demande de permis de construire, rapport et conclusions du commissaire-enquêteur (pendant un an) et décision statuant sur la demande pourront être consultées au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction, sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

**Le préfet,**
**Pour le préfet et par délégation,**
**le chef de bureau,**
**signé Nadine Peyroux**

# PETITES ANNONCES

## Animaux

**VENTE DE CHIENS ET DE CHATS**

La cession des chiens et des chats est réglementée. Merci aux annonceurs de bien vouloir respecter les règles suivantes : mentionner le **numéro de tatouage** de l'animal, qu'il soit vendu ou donné (ou celui de la mère s'il s'agit de chiots ou chatons), l'inscription ou non au **LOF, le nombre d'animaux** proposés. Les éleveurs ou vendeurs professionnels doivent indiquer leur **numéro d'entreprise.** La mention du vaccin doit être précisée dans l'annonce. Les textes qui ne comporteront pas ces mentions exigées par la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 paraîtront sous la seule responsabilité des annonceurs.

❑ Vends chèvres et moutons état sanitaire propre. Tél. 05.55.98.25.02.

❑ Cause surnombre vds génisses pleines ou en lactation vaches en lactation, race Prim Holstein. Tél. 06.81.90.35.36.

❑ Cause retraite vends troupeau vaches limousines+1 taureau+bon foin 2018. Tél. 06.98.84.34.44-05.55.73.99.01, HR.

❑ AV chiots Porcelaine vacc.-tat.-LOF « Génie du Col de la Pouponne » 2GXT357 éleveur N°241232, Siret 82098225400014. Tél. 06.73.90.14.55.

❑ Vds génisses Limousine pleines 7a8mois habituée à l'attache douce. Tél. 06.83.13.33.14.

❑ Vds palombes 25€, perruches femelles 10€, tourterelles 10€, couples pigeons 16€, jeunes 6€, lapins croisés Garennes 8€. Tél. 05.55.27.15.90.

## Divers

❑ À vendre remorque Lider, plancher bois, ri charge 500kgs, dimen teau 2,50m x 1,61m, 06.15.43.48.77.

❑ Vends cuisinière D 100€ et cuisinière Ros 50€, cause aménage sine. Tél. 07.78.66.47.

❑ Vends insert état ne Tél. 06.81.75.21.1 05.55.85.73.98 aux pas, le soir de préféren

❑ Recherche épaves d région Argentat, déc ment financ. suivant 06.44.76.08.22.

❑ Vends Moulinex Bl 90 11 B1 SOUP & C inox 1,8 litre 1100W Allassac. Tél. 06.88.98

❑ Vends vélo homm route taille 54 prix 5 26 pouces poids 10 alu fourche carbone teaux 24vt pédales a parcouru 250km, c ladie. Tél. 06.24.( 05.53.50.35.20.

❑ Collectionneur ach anciens. Tél. 06.85.44

❑ Vends 4 pneus therr 175/70 R14 82T, 15( pneus normaux 175/7 T. 80.00€. Tél. 06.14.

❑ Vends bois de chêne fendu sec stock 40€ le m3, liv possible monte. Tél. 06.85.05.

## Emploi

❑ Recherche emplo cole 25h par semain sances tronçonneu 06.44.76.08.22.

## Immobilier

❑ À louer F1 40m tout meublé, comme rasse, parking, chauf.


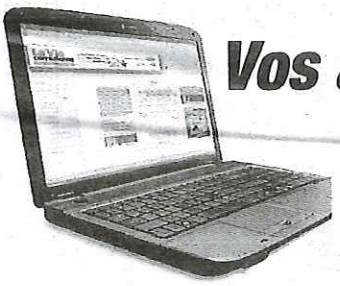
Vos annonces léga
www.lavieco
Petites annonces La Vie corrézienne
+ de 70 000 lecteurs chaque semaine
Destination Santé

919036

Commune de MALEMORT

SERVICES TECHNIQUES

## ACCÉS À LA COMMANDE PUBLIQUE
### Marché de prestations intellectuelles

## ATTRIBUTION

**OBJET : Missions de Coordination de Sécurité et Protection de la Santé (opérations de catégories 2 et 3)**
**DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION DU PRESENT AVIS :** 03.12.2018
**ENTREPRISE ADJUDICATAIRE :**
DEKRA INDUSTRIAL SAS
Les Courrières - 87170 ISLE
**MONTANTS H.T. :** /

**Monsieur le Maire**
**Jean-Paul AVRIL**

Affiché le 30.11.2018

## ENQUÊTES PUBLIQUES

1819002

## Préfecture de la Corrèze

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
### 2ÈME INSERTION

Il est rappelé, qu'une enquête publique est ouverte en mairies de Veix et de Pradines, pendant 40 jours consécutifs, **du 3 décembre 2018 au 11 janvier 2019 inclus**, sur le projet de création d'un parc éolien sur le territoire des communes de Veix et de Pradines, présenté par la société **SAS ENGIE GREEN PEUCH GEANT**. L'enquête porte sur une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour exploiter un parc éolien composé de six éoliennes d'une puissance de 2 MW chacune et des installations techniques s'y rapportant réparties comme suit : cinq éoliennes, un poste de livraison et de maintenance, une réserve d'eau de 30 m³ sur la commune de Veix et une éolienne sur la commune de Pradines.

Une commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif de Limoges. Elle est composée comme suit :

- Président : Monsieur Jean-Baptiste Laleu, retraité militaire.

- Membres titulaires : Messieurs André Choury, retraité d'EDF-GDF et Francis Arnaud, directeur commercial de la Banque Postale de la Corrèze et de la Creuse, retraité.

Le dossier d'enquête (demande d'autorisation ICPE) comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale, sera tenu à la disposition du public, du 03 décembre 2018 au 11 janvier 2019 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

- en mairies de Veix et de Pradines aux heures d'ouverture des services, à l'exception des jours fériés :

*** Mairie de Veix :** les lundi, mardi, jeudi : de 13h30 à 17h30, et le vendredi : de 9h à 16h30.

*** Mairie de Pradines :** les lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h00 à 17h00.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, tenus à sa disposition en mairies de Veix et de Pradines,

- adresser ses observations et propositions au président de la commission d'enquête :

- par correspondance à la mairie de Veix, siège de l'enquête (adresse postale : Le Bourg 19260 Veix).

- par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique sur le projet du PEUCH GEANT)

Un membre au moins de la commission d'enquête sera présent en mairies de Veix et de Pradines pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

*** Mairie de Veix :**

- lundi 3 décembre 2018 de 13h30 à 16h30

- jeudi 20 décembre 2018 de 13h30 à 16h30

- vendredi 11 janvier 2019 de 09h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

*** Mairie de Pradines**

- mardi 11 décembre 2018 de 14h00 à 17h00

- jeudi 03 janvier 2019 de 14h00 à 17h00

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête:

- en mairies de Veix et de Pradines,

- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société SAS ENGIE GREEN PEUCH GEANT, Monsieur Arnaud Prevoteau, chef de projet, tel : 04 99 547332, email : arnaud.prevoteau@engie.com.

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral sur la demande présentée au titre des installations classées (autorisation avec prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande d'autorisation ICPE seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques.

**Pour le préfet et par délégation,**
**Le chef de bureau**
**signé, Nadine Peyroux**

**Suite en rubrique**

1819003

## Préfecture de la Corrèze

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
### 2ÈME INSERTION

Il est rappelé qu'une enquête publique est ouverte **du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, pour connaître l'avis du public sur le projet présenté par la **société ENGIE PV ETANG BERTRAND**, relatif à la création d'une centrale solaire au sol sur des terrains situés au lieu-dit « La Malignie », sur la **commune de Saint-Pardoux-l'Ortigier.**

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée sur la commune de Saint-Pardoux l'Ortigier.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes : La centrale occupera une surface clôturée de 26,3 ha divisée en deux blocs de 18,9 ha et 7,4 ha, séparés par un corridor écologique, pour une puissance prévue d'environ 24,9 MWc. Elle nécessitera la mise en place d'environ 83 000 modules photovoltaïques disposés sur des tables d'assemblage fixes, de 7 postes de conversion (surface unitaire 39 m²), d'un poste de stockage (surface unitaire 39 m²), d'un poste de livraison (surface unitaire 39 m²) et d'une citerne souple de 30 m³.

Monsieur Robert Vayne, ingénieur en chef des travaux publics de l'État en retraite, a été désigné commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que les avis émis par les collectivités territoriales et leurs groupements, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, sera tenu à la disposition du public, du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

- en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier, aux heures d'ouverture des services à l'exception des jours fériés : du lundi au samedi de 8h30 à 12h00.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services à l'exception des jours fériés : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier,

- adresser ses observations et propositions par écrit au commissaire-enquêteur

- par correspondance adressée à la mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier (Monsieur le commissaire-enquêteur - enquête publique projet de centrale solaire – Mairie – Le bourg – 19270 Saint-Pardoux-l'Ortigier) lequel les visera et les annexera au registre d'enquête,

- pour courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.pref.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique projet de centrale solaire à Saint-Pardoux-l'Ortigier).

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier pour recevoir ses observations et propositions, écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- le 4 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,

- le 12 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,

- le 20 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,

- le 28 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,

- le 4 janvier 2019 de 9h00 à 12h00.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Saint-Pardoux l'Ortigier,

- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

Les demandes d'information relatives au projet peuvent être adressées à la société ENGIE PV ETANG BERTRAND, Monsieur Jérémie Baccar, chef de projet (tél. 04 99 52 85 15 – adresse : Le Triade II, Parc d'activités Millénaire II, 215 rue Samuel Morse, 34000 Montpellier – email jeremie.baccar@engie.com ).

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, au nom de l'État, sur la demande de permis de construire (accord, accord assorti de prescriptions ou refus).

Les informations relatives à ce dossier : avis d'enquête, avis de l'Autorité Environnementale, dossier de demande de permis de construire, rapport et conclusions du commissaire enquêteur (pendant un an) et décision statuant sur la demande pourront être consultées au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction, sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

**Le préfet,**
**Pour le préfet et par délégation,**
**le chef de bureau,**
**signé Nadine Peyroux**

## SUCCESSIONS VACANTES

### NOMINATION D'UN CURATEUR

2019046

Par décision du TGI de TULLE en date du 27/11/2018 le Directeur départemental des finances publiques de Dordogne, 15 rue du 26e rgt d'infanterie 24053 Périgueux cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme PAU veuve BERGERET Simone** décédée le 18/04/2017 à USSEL (19). Réf. 0248037399. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2019008

Par décision du TGI de TULLE en date du 24/10/2018 le Directeur départemental des finances publiques de Dordogne, 15 rue du 26e rgt d'infanterie 24053 Périgueux cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de **M. ARGUEYROLLES Marcel** décédé le 30/10/2015 à TULLE (19). Réf. 0248036138. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2019007

Par décision du TGI de TULLE en date du 24/10/2018 le Directeur départemental des finances publiques de Dordogne, 15 rue du 26e rgt d'infanterie 24053 Périgueux cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme CLAVIERE Marie** décédée le 26/07/2015 à ARGENTAT (19). Réf. 0248036140. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## TRIBUNAL DE COMMERCE

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES

**Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire**

En date du 21 Novembre 2018

**- SOSLI**
6, Rue Charles Gide 87000 Limoges.
Activité : activités de loisirs sportives culture physique. RCS LIMOGES 391 126 166.
Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 octobre 2018 désignant mandataire judiciaire Me Philippe URBAIN demeurant 2 place Winston Churchill 87000 LIMOGES . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com. (3000)

**Jugement d'extension de liquidation judiciaire**

En date du 07 Novembre 2018

**- MOUTTE David, Pierre, Emile**
20, Avenue du Onze Novembre 1918 87500 Coussac Bonneval.
Activité : Boulangerie Pâtisserie Traiteur. RCS LIMOGES 493 094 254.
Jugement d'extension d'une procédure de liquidation judiciaire ouverte initialement à l'égard de M. David MOUTTE à Mme Virginie VELLE épouse MOUTTE demeurant Route de Limoges Las Bordas 19210 LUBERSAC , et confirmant la désignation du liquidateur Maître Philippe URBAIN demeurant 2 Place Winston Churchill 87000 LIMOGES . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com. (3001)

# Destination Santé

## Du sélénium pour notre immunité

Le sélénium[1] se caractérise par ses vertus anti-oxydantes. Autrement dit, il protège nos cellules contre le stress oxydatif, c'est-à-dire l'effet des agressions et tensions permanentes infligées chaque jour à notre organisme. A travers par exemple le tabagisme, la pollution, une alimentation déséquilibrée, l'exposition solaire etc.

Le sélénium va donc nous aider à combattre ces offensives qui tendent à altérer notre immunité. Et pour former un bouclier naturel, misez notamment sur le contenu de votre assiette. Tout comme les oméga 3, vous trouverez du sélénium dans tous les produits de la mer.

Voilà pourquoi vous devez manger régulièrement des plats à base de poissons, coquillages et crustacés. Misez particulièrement sur la seiche, le poulpe, l'anchois, le hareng, la sardine, le maquereau, le thon, le saumon et l'huître.

Les autres bonnes sources de sélénium sont potentiellement nombreuses : tous les produits à base de farine de blé, les œufs, le foie de veau, les rognons, le jambon, le rôti de porc, l'escalope de dinde, les poivrons rouges et encore les raisins secs. De quoi composer des menus particulièrement variés.

*1. Les secrets de la micronutrition, Dr Bertrand Guérineau, Albin Michel éditeur*

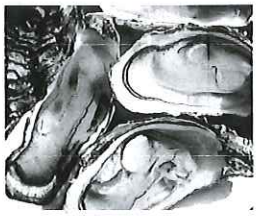

ANNEXE n° 8



uêtes publiques

LE FAIT DU JOUR

# te de la Corrèze

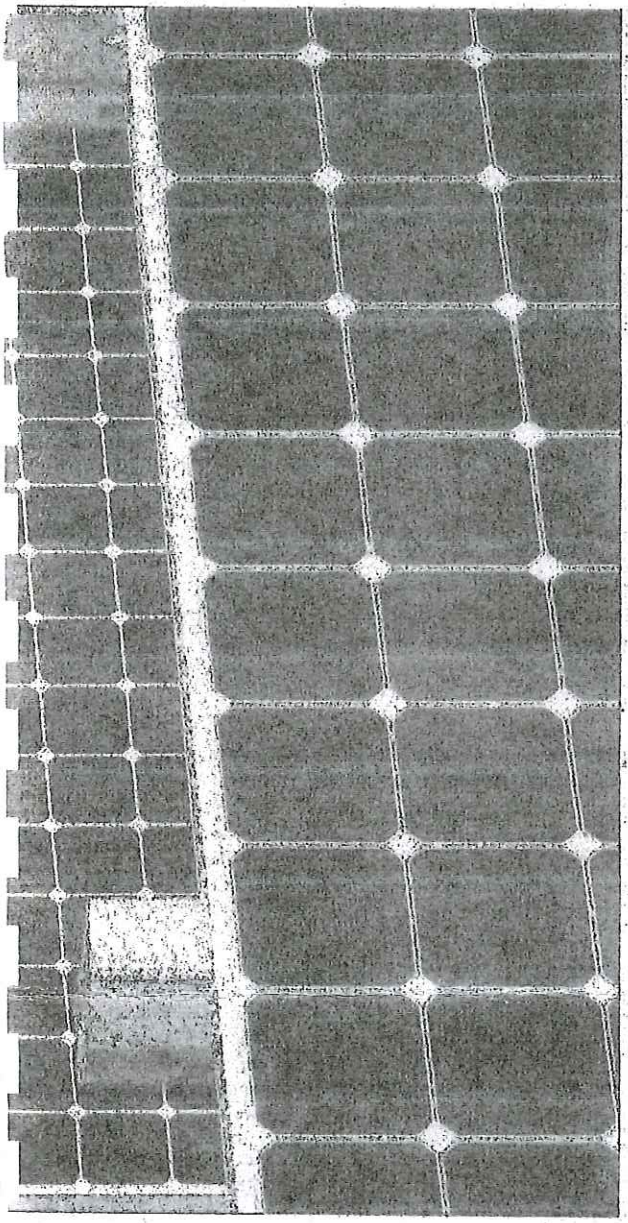

## LES DEUX ENQUÊTES PUBLIQUES

### PARC ÉOLIEN DE PEUCH GÉANT

L'enquête publique se déroule à partir d'aujourd'hui lundi et jusqu'au 11 janvier 2019.

Le dossier d'enquête (étude d'impact, avis de l'autorité environnementale…) sera tenu à disposition du public sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze », http://www.correze.gouv.fr/Publications/annonces-avis/Enquetes-publiques, ainsi qu'en mairie de Veix, lundi, mardi, jeudi de 13 h 30 à 17 h 30 et vendredi de 9 heures à 16 h 30, et en mairie de Pradines lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 heures à 17 heures.

Le dossier pourra être également consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture, 1 rue Souham à Tulle au bureau de l'environnement et du cadre de vie, du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 (sauf jours fériés).

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public en mairie de Veix les 3 et 20 décembre de 13 h 30 à 16 h 30 et le 11 janvier de 9 heures à 11 h 30 et de 13 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, et en mairie de Pradines le 11 décembre et le 3 janvier de 14 heures à 17 heures

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairies de Veix et de Pradines ou les adresser par écrit au président de la commission d'enquête par correspondance à la mairie de Veix, siège de l'enquête, Le Bourg 19260 Veix ou par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.pref.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel "Enquête publique sur le projet du Peuch Géant").

Un dossier synthétique est également consultable dans les mairies suivantes : Affieux, Chaumeil, Gourdon-Murat, Grandsaigne, Lestards, Madranges, Saint-Augustin, Saint-Yrieix-le-Déjalat et Treignac.

### CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER

L'enquête publique se déroulera du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019.

Le dossier d'enquête (étude d'impact, avis des collectivités, avis de l'autorité environnementale…) sera tenu à disposition du public sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze », http://www.correze.gouv.fr/Publications/annonces-avis/Enquetes-publiques, ainsi qu'en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier, du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 heures (sauf jours fériés).

Le dossier pourra être également consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture, 1 rue Souham à Tulle au bureau de l'environnement et du cadre de vie, du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 (sauf jours fériés).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier les 4, 12, 20, 28 décembre et 4 janvier de 9 heures à 12 heures.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur par correspondance (Monsieur le commissaire enquêteur - enquête publique projet de centrale solaire, Mairie, Le Bourg, 19270 Saint-Pardoux-l'Ortigier) ou par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.pref.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel "Enquête publique projet de centrale solaire à Saint-Pardoux-l'Ortigier").

a aucun polluant at-
ue ».
n service du parc éo-
ch Géant pourrait in-
ébut 2021 « dans le
rojet franchit toutes
», précise Jérôme Lo-
riot d'Engie Green.

**À savoir.** Engie Green est une filiale détenue à 100 % par le groupe Engie (anciennement GDF Suez). Cette filiale est le résultat d'une fusion en décembre 2017 entre Engie green et la Compagnie du Vent et de l'intégration des activités de Solairedirect.

ÉOLIEN

**Une vingtaine de projets en cours**

L'association Agir pour le plateau des étangs a comptabilisé au moins 25 projets éoliens sur le département pour un total d'au moins 151 éoliennes. Parmi les projets définitivement abandonnés figurent ceux de WKN à Corrèze, de Phoebus Energy au Jardin, du Soleil du Midi à Moustier-Ventadour, de la clé du vent à La Chapelle-Saint-Géraud, de VSB à Beynat, de la société du Puy de la blanche à Ambrugeat, de la Compagnie du Vent à Lestards et d'Ahawind à Neuvic.

# les projets éoliens commencent à se multiplier

**Parcs éoliens.** Déjà équipée lions d'€.

ANNEXE n° 9

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Tulle, le 11 janvier 2019

Préfecture
Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'environnement et du cadre de vie

Affaire suivie par Jean-Michel Soulier

☎ 05 55 20 55 83
🖷 05 55 20 56 52

Courriel : jean-michel.soulier@correze.gouv.fr

Monsieur,

Ainsi que vous le savez, l'enquête publique relative au projet création d'une centrale solaire au sol sur la commune de Saint-Pardoux l'Ortigier, porté par la société ENGIE PV ETANG BERTRAND, est aujourd'hui terminée.

Je vous confirme que mes services n'ont été rendus destinataires d'aucune observation ou contribution formulée par courrier électronique pendant la durée de l'enquête qui s'est déroulée du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
le chef de bureau,

Nadine Peyroux

Monsieur Robert Vayne
546 route de La Gaye
19130 Objat

ANNEXE n° 10

**MAIRIE**

**SAINT PARDOUX L'ORTIGIER**

**19270**

Tél 05 55 84 51 06
Fax 05 55 84 99 79
saint-pardoux-lortigier@mairie19.fr

## ATTESTATION

Je soussigné Bernard Farrugia, maire de St PARDOUX L'ORTIGIER,, certifie avoir remis à Monsieur le commissaire enquêteur le 4 janvier 2019 à 12h15 le dossier soumis au public et le registre d'enquête se rapportant à l'enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque présenté par la société ENGIE PV ETANG BERTRAND.

Fait à St Pardoux L'Ortigier, le 4 janvier 2019

MAIRIE DE SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER * 19270 *

# IV. Effets attendus des mesures d'évitement, de réduction et de compensation à l'égard des impacts bruts du projet

Les effets attendus des mesures d'évitement, de réduction et de compensation à l'égard des impacts bruts du projet sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'intensité des impacts résiduels, après mesures, est également présentée.

**Tableau 36 : Synthèse des mesures ERC et impacts résiduels (source : ETEN Environnement, 2017)**

| THEMATIQUES | ÉLÉMENT IMPACTE | CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT | NATURE DE L'IMPACT BRUT | IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT | MESURES | | | EFFETS ATTENDUS | NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL | IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | ÉVITEMENT | REDUCTION | COMPENSATION | | | |
| Milieu Physique | Topographie | Terrassements / Nivellement | - | Faible | **M.E 1 :** Préservation du réseau hydrographique, des zones humides et des boisements ; éviter les gros terrassements | / | / | Préserver la topographie, préserver les cours d'eau | / | Nul |
| | Sol | Tassement et destruction des sols en phase chantier | - | Faible | / | **M.R 2 :** Scarification ponctuelle des sols ; **M.R 11 :** Limiter l'emprise des travaux | / | Préserver la nature des sols | - | Très faible |
| | | Tassement et destruction des sols en phase exploitation | - | Très faible | / | / | / | / | - | Très faible |
| | | Pollutions accidentelles liées aux engins de chantier | - | Faible | / | **M.R 1 :** Plan d'intervention en phase de chantier ; **M.R 9 :** Limiter l'emprise des travaux | / | Limiter la dégradation des habitats naturels ; Préserver les cours d'eau | - | Très faible |
| | Milieu aquatique et hydraulique | Pollutions accidentelles liées aux engins de chantier | - | Faible | / | | / | | - | Très faible |
| | | Pollutions liées à la génération de sous-produits et de déchets | - | Faible | / | | / | | - | Très faible |
| | | Risque d'entraînement de particules fines (matières en suspension) à l'aval : augmentation du débit de ruissellement des eaux pluviales | - | Modéré | / | **M.R 3 :** Filière de gestion des eaux pluviales | / | Limiter l'érosion du sol ; Limiter le transport des matières en suspension ; Préserver la qualité des cours d'eau | - | Faible |
| | | Imperméabilisation liée au projet | - | Très faible | / | / | / | / | - | Très faible |
| | | Pollution liée au lessivage des panneaux photovoltaïques | - | Faible | / | **M.R 3 :** Filière de gestion des eaux pluviales | / | Préserver la qualité des cours d'eau | - | Très faible |

| THEMATIQUES | ÉLÉMENT IMPACTE | CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT | NATURE DE L'IMPACT BRUT | IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT | MESURES | | | EFFETS ATTENDUS | NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL | IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | ÉVITEMENT | REDUCTION | COMPENSATION | | | |
| | Ambiance sonore | Émissions sonores liées à l'acheminement des composants (hors site) | - | Faible | / | M.R 4 : Atténuation des impacts sonores en phase de chantier | / | Limiter les impacts sonores sur les habitations situées à proximité | - | Faible |
| | | Émissions sonores liées aux travaux (sur le site) | - | Modéré | / | | / | | - | Faible |
| | | Émissions sonores liées à l'exploitation de la centrale photovoltaïque | / | Nul | / | / | / | / | / | Nul |
| | Qualité de l'air | Émission de polluants atmosphériques liée à l'acheminement des composants (hors site) | - | Faible | / | / | / | / | - | Faible |
| | | Émission de polluants atmosphériques liée aux travaux (sur le site) | - | Faible | / | M.R 11 : Limiter l'emprise des travaux | / | Limiter la dégradation des habitats naturels | - | Très faible |
| | | Émission de polluants atmosphériques liée à l'exploitation de la centrale photovoltaïque | / | Nul | / | / | / | / | / | Nul |
| | | Limitation des gaz à effet de serre | + | Impact positif | / | / | / | / | / | Impact positif |
| | | Impact sur les changements climatiques | + | Impact positif | / | / | / | / | / | Impact positif |
| Milieu Humain | Emploi et retombées locales | Création d'emploi lors des travaux | + | Fort | / | / | / | / | + | Fort |
| | | Contribution économique territoriale, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau, revalorisation de la taxe foncière, location des terrains par la commune | + | Modéré | / | / | / | / | + | Modéré |
| | Prise de conscience environnementale | Sensibilisation aux énergies renouvelables | + | Impact positif | / | / | / | / | + | Impact positif |
| | Sylviculture | Défrichement | - | Faible | M.E 1 : Préservation du réseau hydrographique, des zones humides et des boisements | / | / | Conserver les boisements | - | Très faible |
| | Structures des sols et retombées sur les activités humaines | Érosion éolienne | - | Faible | / | / | / | / | - | Faible |
| | | Érosion hydrique | - | Faible | / | / | / | / | - | Faible |

| THEMATIQUES | ÉLÉMENT IMPACTE | CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT | NATURE DE L'IMPACT BRUT | IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT | MESURES | | | EFFETS ATTENDUS | NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL | IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | ÉVITEMENT | REDUCTION | COMPENSATION | | | |
| | Agriculture | Diminution du territoire agricole | - | Fort | / | / | **M.C 1 :** compensation agricole | Consolider l'économie agricole du territoire | - | Faible |
| | Activité cynégétique | Diminution du territoire de chasse | - | Faible | **M.E 1 :** Préservation du réseau hydrographique, des zones humides et des boisements | / | / | Conservation d'une partie du territoire de chasse | - | Très faible |
| | Réseau électrique | Enfouissement des lignes électriques dans le cadre du raccordement au réseau | - | Faible | / | / | / | / | / | Faible |
| | Santé | Risque sur la santé lié à l'augmentation de la pollution atmosphérique pendant la phase chantier | - | Faible | / | **M.R 11 :** Limiter l'emprise des travaux | / | Limiter les effets négatifs du chantier sur la santé humaine en phase de chantier | - | Très faible |
| | | Risque sur la santé lié à la dégradation de l'ambiance sonore pendant la phase chantier | - | Faible | / | **M.R 3 :** Atténuation des impacts sonores en phase de chantier | / | | - | Très faible |
| | | Risque sur la santé en phase d'exploitation | / | Nul | / | / | / | / | / | Nul |
| | Sécurité | Danger dû à la foudre, à l'arrachage d'une structure ou à l'électricité | - | Faible | / | / | / | / | - | Faible |
| | Circulation aérienne | Réflectance des panneaux solaires | / | Nul | / | / | / | / | / | Nul |
| | Paysage perçu | Modification de la composition du paysage en vue rapprochée et éloignée ; Dégradation du paysage lors des travaux d'installation des panneaux et réalisation des bases de vie ; Vue sur arrière des panneaux depuis RD 7 ; Infrastructures liées au projet (accès, clôtures, postes, réseaux) | - | Fort | **M.E 1 :** Préservation du réseau hydrographique, des zones humides et des boisements | **M.R 6 :** Implantation d'une haie bocagère le long de la RD 7 ; **M.R 7 :** Maintien du couvert végétal ; **M.R 8 :** Minimiser les infrastructures **M. R 9 :** Choix des matériaux en harmonie avec le paysage | / | Intégration paysagère du projet | - | Modéré |
| | Paysage de loisirs | Pas de sentiers | / | Nul | / | / | / | / | / | Nul |
| | Paysage ressource | Création d'un nouveau paysage « de l'énergie », complémentaire de l'agriculture | + | Impact positif | / | / | / | / | + | Impact positif |

| THEMATIQUES | ÉLÉMENT IMPACTE | CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT | NATURE DE L'IMPACT BRUT | IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT | MESURES | | | EFFETS ATTENDUS | NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL | IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | ÉVITEMENT | REDUCTION | COMPENSATION | | | |
| | Paysage culturel | Pas d'éléments patrimoniaux | / | Nul | / | / | / | / | / | Nul |
| | | Habitations situées en face du site | - | Fort | M.E 1 : Préservation du réseau hydrographique, des zones humides et des boisements | M.R 6 : Implantation d'une haie bocagère le long de la RD 7 ; M.R 7 : Maintien du couvert végétal ; M.R 8 : Minimiser les infrastructures M. R 9 : Choix des matériaux en harmonie avec le paysage | / | Intégration paysagère du projet | - | Modéré |
| Milieu Naturel | Habitats naturels | Destruction partielle d'habitats naturels | - | Modéré | M.E 1 : Préservation du réseau hydrographique, des zones humides et des boisements | M.R 11 : Limiter l'emprise des travaux M. R 12 : Limiter le développement des espèces exotiques envahissantes M. R 5 : Entretien des zones herbacées par pâturage extensif ovin | / | Préservation de 18 % de la zone d'étude (boisements, zones humides) ; Favoriser une reprise naturelle de la végétation sous les panneaux | - | Très faible |
| | Zones humides | Destruction de zones humides | - | Nul | M.E 1 : Préservation du réseau hydrographique, des zones humides et des boisements | / | / | Conservation de la totalité des zones humides | / | Nul |
| | Flore | Destruction de la flore | - | Faible | / | M.R 11 : Limiter l'emprise des travaux M. R 12 : Limiter le développement des espèces exotiques envahissantes M. R 5 : Entretien des zones herbacées par pâturage extensif ovin | / | Favoriser la reprise de la végétation au sein de la centrale photovoltaïque | - | Très faible |
| | Habitats d'espèces | Destruction des habitats d'espèces d'Amphibiens | - | Nul | M.E 1 : Préservation du réseau hydrographique, des zones humides et des boisements | M.R 10 : Phasage des travaux ; | / | Préserver les habitats favorables au développement des amphibiens | / | Nul |
| | | Destruction des habitats d'espèces de Mammifères | - | Faible | M.E 1 : Préservation du réseau hydrographique, des zones humides et des boisements | M.R 10 : Phasage des travaux ; M.R 7 : Maintien du couvert végétal | / | Préserver une partie des habitats favorables aux espèces ; | - | Très Faible |
| | | Destruction des habitats d'espèces d'insectes (Azuré du jonc, orthoptères) | - | Modéré | | | / | | | Faible |

| THEMATIQUES | ÉLÉMENT IMPACTE | CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT | NATURE DE L'IMPACT BRUT | IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT | MESURES | | | EFFETS ATTENDUS | NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL | IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | ÉVITEMENT | REDUCTION | COMPENSATION | | | |
| | | Destruction des habitats d'espèces des chiroptères | - | Modéré | | | / | développer des habitats favorables aux espèces dans l'emprise du site en phase d'exploitation | | Très Faible |
| | | Destruction des habitats d'espèces d'oiseaux | - | Modéré | | | / | | | Faible |
| | | Destruction des habitats d'espèces de Reptiles | - | Modéré | | | / | | | Faible |
| | Faune | Perturbation des activités vitales des espèces | - | Modéré | / | M.R 10 : Phasage des travaux ; | / | Limiter la perturbation des espèces en phase de chantier | - | Faible |
| | Fonctionnalités écologiques | Coupure du cheminement pour la faune | - | Modéré | M.E 1 : Préservation du réseau hydrographique, des zones humides et des boisements | M.R 13 : Adapter les clôtures en faveur de la petite faune ; | / | Préserver les flux biologiques pour la petite faune | - | Très faible |
| | | Perte de surface au sein du territoire | - | Faible | / | / | / | / | - | Faible |
| | Faune et habitats d'espèces en phase d'exploitation | Effet de la centrale sur les mammifères (petite faune) | + | Faible | / | / | / | Recolonisation de la centrale photovoltaïque par des espèces inféodées aux milieux ouverts | + | Faible |
| | | Reconstitution des habitats de l'entomofaune inféodée aux milieux ouverts | + | Faible | | | / | | | Faible |
| | | Reconstitution des habitats favorables aux reptiles | + | Modéré | | | / | | | Modéré |
| | | Reconstitution des habitats favorables à la reproduction de l'Alouette lulu | + | Faible | | | / | | | Faible |
| | | Reconstitution d'un territoire de chasse favorable aux chiroptères | + | Faible | | | / | | | Faible |